CENTER for MEDITERRANEAN INTEGRATION | CENTRE pour l'INTÉGRATION en MÉDITERRANÉE
مركز التكامل المتوسطي

Les Jeunes, Acteurs du Changement **pour un Nouveau Modèle de Mobilité**

CENTER for MEDITERRANEAN INTEGRATION | CENTRE pour l'INTÉGRATION en MÉDITERRANÉE
مركز التكامل المتوسطي

Les jeunes, acteurs du changement
pour un nouveau modèle de mobilité

Le Centre pour l'Intégration en Méditerranée (CMI) est une plateforme réunissant agences de développement, États, collectivités locales et société civile de l'ensemble du pourtour méditerranéen dans le but d'échanger des connaissances, de discuter des politiques publiques et d'identifier des solutions aux défis qui se posent dans la région.

Contacts:
- Mme Blanca MORENO-DODSON, Manager
- Mme Giulia MARCHESINI, Senior Partnership Specialist

Droits d'auteur: Centre pour l'Intégration en Méditerranée 2021

Clause de non-responsabilité: Les observations, interprétations et conclusions exprimées dans ce travail ne reflètent pas nécessairement les vues du Centre pour l'Intégration en Méditerranée ou de ses membres et partenaires.

INDEX

PRÉAMBULE **06**

INTRODUCTION **07**

Le concept de mobilité mérite d'être revisité 08

La jeunesse n'est pas seulement le futur de nos sociétés. C'est aussi notre présent ! 10

La mobilité est une liberté et doit être considérée comme un atout des jeunes 10

Les solutions se trouvent dans le marché du travail et dans le système éducatif 10

Recommandations clés 11

- Mobilité 11
- Éducation 11
- Marché du travail 12

1. QUELLES JEUNESSES MÉDITERRANÉENNES ? **14**

En Méditerranée, l'explosion des jeunes adultes représente à la fois une opportunité unique et une série de défis 15

Un sentiment commun d'exclusion, des aspirations diverses 17

Sentiments communs, contextes différents au Sud et au Nord 19

Il est question du « pouvoir d'agir » des jeunes 20

La mobilité constitue une large partie de la réponse aux défis identifiés 20

2. LA MOBILITÉ, UNE LIBERTÉ **21**

La privation relative comme moteur de changement 21

La mobilité est plus importante que la migration 23

Arguments en faveur d'une charte méditerranéenne de libre circulation 25

3. MOBILITÉ DANS L'ÉDUCATION POUR DES HORIZONS PLUS VASTES **27**

Pour une préparation à la mobilité dès le plus jeune âge 31

Module méditerranéen : enseigner la Méditerranée dès l'adolescence 31

Internationalisation de l'éducation supérieure 32

Former mieux pour valoriser plus : la formation professionnelle régionale 34

4. DES MARCHÉS DU TRAVAIL CONVERGENTS POUR LA MOBILITÉ MÉDITERRANÉENNE **35**

Mobilité du travail, des droits et des informations 36

Révolution numérique et transformation des marchés du travail 37

Intégration des marchés du travail à l'échelle euro-méditerranéenne 38

5. ANNEXES **42**

PRÉAMBULE

Un groupe de travail, formé d'économistes, de psychologues, de démographes et d'analystes politiques issus des deux rives de la Méditerranée, profondément convaincus de l'urgence de proposer un regard plus inclusif sur les enjeux qui touchent la jeunesse méditerranéenne, s'est réuni depuis 2018 sous l'égide du Centre pour l'Intégration en Méditerranée (CMI) pour proposer un narratif qui mette en exergue les opportunités que « la mobilité » peut représenter pour répondre aux aspirations des jeunes de la région, notamment en termes de participation dans la vie économique, politique et sociale.

Ce présent document souhaite proposer « un nouveau discours sur l'éducation, l'employabilité et la mobilité » qui devra aider les « jeunes *[à]* devenir le moteur du changement dans la région »[1] . Ce travail s'insère dans le cadre du troisième Cycle économique organisé par le CMI et s'articule autour des engagements pris par les représentants politiques et de la société civile des pays du 5+5 à l'occasion du Sommet des Deux Rives, qui s'est tenu les 23 et 24 juin 2019 à Marseille. Néanmoins, le document final, tout comme les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de réflexion, visent à influencer les décideurs publics dans la région Méditerranée plus largement définie.

1. « Engagements pour une nouvelle ambition en Méditerranée » signé par les ministres des Affaires étrangères du 5+5 (France, Portugal, Espagne, Italie, Malte, Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye) le 23 juin 2019 à Marseille à l'occasion du Sommet des Deux Rives.

INTRODUCTION

La pandémie de la COVID-19 souligne les aspects néfastes – y compris les objectifs de profit – d'une mondialisation qui ne tient pas compte de l'ampleur des inégalités et des défaillances des États. Cette pandémie, et la crise qui en découle, nous invite à réfléchir sur les formes actuelles de la mondialisation. Dans un monde à réinventer, la jeunesse, dont le fléau a épargné la santé mais a soumis les rêves à une épreuve terrible, porte les espoirs du changement. Alors que l'épidémie a contraint les nations à fermer temporairement leurs frontières et à se replier sur elles-mêmes, la mobilité est à réinventer. Alors qu'elle a ravivé le spectre du chômage de masse, l'emploi est à redécouvrir. Alors qu'elle a anéanti des années de richesses, la valeur est à redéfinir.

En plus de la pandémie de la COVID-19, le monde entier connaît, depuis quelque temps, de profondes mutations qui touchent les mécanismes agissant au cœur du fonctionnement des sociétés, sous les effets notamment des évolutions scientifiques et technologiques et de la mondialisation, mais aussi du changement climatique qui vient exacerber et accélérer les bouleversements à l'œuvre.

- Le lien entre **croissance économique et croissance de l'emploi tend à se distendre,** comme on l'observe à l'échelle internationale depuis 2000, avec une accentuation du phénomène depuis 2008.
- Les **formes et conditions de mobilisation du travail se modifient profondément,** avec le recul relatif du salariat et le développement de formes plus flexibles et moins protectrices pour les travailleurs.
- Le **travail lui-même a amorcé un mouvement profond dans sa relation aux compétences nécessaires à sa mise en œuvre.** S'ajoutant aux compétences classiques de connaissances et de savoirs, de nouvelles aptitudes sont requises dans le domaine socio-comportemental, en phase avec un monde d'accélérations : ouverture, créativité, adaptabilité, coopération… L'acquisition de ces nouvelles aptitudes « du XXIe siècle » apparaît absolument nécessaire : de nombreux métiers qui se développeront dans les vingt ans à venir n'existent pas encore aujourd'hui. Ces nouvelles aptitudes peuvent être créatrices d'immenses opportunités.

- S'amorce en outre un **mouvement vers la régionalisation**, redistribuant la répartition géographique des chaînes de valeur à l'échelle régionale et impactant les systèmes productifs. Ce mouvement créé des opportunités nouvelles pour la région méditerranéenne, qui, jusque-là, n'a pas assez bénéficié des avantages que peuvent offrir la mondialisation et sa proximité avec l'Europe.
- S'ajoutent à cela de **très fortes disparités dans la distribution des revenus.** Lorsqu'on regarde le PIB par habitant, les écarts entre certaines régions du monde sont considérables, et l'endroit où l'on naît est bien souvent un facteur déterminant des conditions de vie futures. Au sein d'un même pays, ces inégalités peuvent aussi agir sur les conditions de vie et, par exemple, devenir des obstacles à l'éducation ou à la mobilité.
- Par ailleurs, le changement climatique agit comme un accélérateur. Les défis qu'il lance nécessitent des mutations volontaristes, où États, secteur privé, sociétés civiles et communautés scientifiques seront mobilisés pour saisir et concrétiser, là aussi, d'immenses opportunités. Les réponses en termes d'innovations institutionnelles, sociétales, économiques, productives et techniques font, et feront, de plus en plus appel aux nouvelles aptitudes du XXIe siècle.

L'ensemble des mutations ici identifiées sont bien sûr interreliées. Compte tenu de leur ampleur, et de la complexité de ces interrelations, leur résultante est hautement incertaine.

Dans ce paysage fait d'incertitudes et d'opportunités le concept de mobilité mérite d'être revisité

L'aspiration à la mobilité est en totale cohérence avec les nouvelles aptitudes requises par la transformation des systèmes productifs. L'ouverture, l'innovation, l'adaptabilité, la coopération sont consubstantielles à la mobilité et à l'aspiration à la liberté de l'individu. La migration constitue une forme de mobilité : mobilités des personnes, internes aux pays et à l'international, permanentes et temporaires. Mais d'autres mobilités sont possibles : mobilités sociales, mobilités de la connaissance, des cultures, et nouvelles mobilités permises par les technologies actuelles, telles que la mobilité par le travail à distance ou par l'internationalisation de l'éducation. Ces multiples mobilités s'adossent à un phénomène profond : avec l'accès à Internet, et plus généralement avec l'avènement de l'ère de l'information[2], la mondialisation a aussi favorisé la **mondialisation des imaginaires**[3] **et des informations,** notamment chez les jeunes.

---

2. Manuel Castells, *L'ère de l'information*, Fayard, 1998.

3. Bertrand Badie, *Nous ne sommes plus seuls au monde : Un autre regard sur l'« ordre international »*, La Découverte, 2018.

À des degrés divers, ces mutations sont perçues par les sociétés dans la diversité et la complexité de leurs interrelations. Elles provoquent des **interrogations sur les capacités des systèmes institutionnels et politiques à apporter des réponses aux défis qu'elles occasionnent.** La montée de la peur de l'autre et de la xénophobie observée dans de nombreux pays peut accompagner la remise en cause de la mobilité. En de nombreux points de la planète, un écart se creuse entre de larges parties de la population et les autorités publiques.

Partout, les **jeunesses sont présentes dans l'expression de ces interrogations.** Des jeunesses disposant de capacités incomparablement plus importantes que celles de leurs parents : plus instruites, plus urbaines, plus connectées. Des jeunesses engagées dans une **émergence de l'individu aux capacités accrues, mais aux opportunités de réalisation encore largement incertaines.** Ces modifications d'ordre anthropologique posent la question de la gouvernance politique des sociétés dans des conditions nouvelles, rendue encore plus urgente par la montée des inégalités sociales, auxquelles s'ajoutent des inégalités territoriales et de genre.

Notre région méditerranéenne n'échappe pas à ces phénomènes, surtout depuis 2011. Les jeunes de la région sont particulièrement actifs dans ces questionnements, avec une participation remarquable des jeunes femmes. Ces jeunesses manifestent leur perception claire d'une situation où leurs capacités nouvelles, en termes de compétences et de talents, ne sont ni reconnues ni mises en œuvre pour leur épanouissement personnel et pour le développement économique, social et politique de leur pays. Dans leur large majorité, ils font face à un ordre social fermé[4]. À cette **demande de reconnaissance et de participation, s'ajoute une demande de dignité individuelle,** faute de quoi un nombre important de jeunes s'engage dans le repli sur soi, la migration incertaine ou l'extrémisme violent[5].

Les jeunesses, par leur dynamisme et leur poids démographique au sein des sociétés du pourtour méditerranéen, constituent un enjeu majeur pour tous ces pays. Mais c'est aussi un levier puissant pour lever les obstacles qui entravent le développement social, politique et économique de ces pays.

Ce document vise à mettre l'accent sur les moyens qui découlent du concept revisité de « mobilité » qui permettraient de favoriser les évolutions nécessaires des sociétés méditerranéennes. **Nous souhaitons soutenir un changement de regard mettant en avant la jeunesse considérée comme un atout majeur pour contribuer à lever les obstacles qui rendent difficiles ces évolutions.**

---

4. Douglass C. North, John J. Wallis, et Barry R. Weingast, *Violence et ordres sociaux : un cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité*, Gallimard, 2010.

5. Centre pour l'Intégration en Méditerranée (CMI), *Extrémisme violent et développement*, 2017.

La jeunesse n'est pas seulement le futur de nos sociétés. C'est aussi notre présent !

Cette nouvelle vision doit se fonder sur les réalités que vivent les jeunesses des deux rives, leurs ressentis et leurs aspirations. Les obstacles majeurs pour se projeter dans l'avenir figurent en bonne place parmi les expériences de vie partagées par un grand nombre de ces jeunes. Les jeunesses représentant le futur mais aussi le présent de nos sociétés, il est indispensable et urgent de redonner une perspective aux jeunes Méditerranéennes et Méditerranéens afin de redonner du sens aux notions de « citoyenneté », de « participation » et de « travail », qui portent les grandes promesses de notre temps. Cette démarche ne peut être conçue qu'avec une vision de long terme et nécessite une profonde restructuration de notre conception de la place de la jeunesse dans la société.

La mobilité est une liberté et doit être considérée comme un atout des jeunes

La mobilité de la jeunesse en Méditerranée doit être reconsidérée. Il convient alors de s'intéresser à la notion même de mobilité et de mobilité « rêvée », ainsi qu'à la possibilité de mettre en place une charte méditerranéenne qui favorise la circulation dans la région.

Les solutions se trouvent dans le marché du travail et dans le système éducatif

Deux grands champs d'intervention et d'actions possibles ont été identifiés. Les marchés du travail sont des éléments structurants des sociétés et essentiels pour l'inclusion des jeunes. Par ailleurs, le domaine éducatif doit permettre aux jeunes d'acquérir les aptitudes du XXIe siècle requises pour une meilleure insertion dans les marchés du travail, eux-mêmes en forte évolution, mais aussi de renforcer leurs « capacités » en tant que citoyens et leur ouverture sur la région, sur les autres et sur le monde.

RECOMMANDATIONS CLÉS

Mobilité

- Élaborer une **Charte méditerranéenne de circulation sans visa** permettant aux citoyens des pays méditerranéens, munis de passeports biométriques, d'entrer, pour une durée limitée, dans d'autres pays méditerranéens, et ce, en partenariat avec les pays de l'UE.
- **Renforcer les services d'assistance et de soutien dans le domaine de la formation professionnelle, culturelle et linguistique** dans les pays d'accueil et les pays d'origine. Cela permettrait de créer et de consolider des canaux réguliers de migration et de promouvoir des processus pleinement conformes aux principes fondamentaux de la mobilité circulaire. Cela contribuerait également à la réversibilité du choix migratoire et faciliterait le départ et le retour dans un pays spécifique.
- Fournir aux autorités respectives **les éléments de connaissance et de soutien utiles pour l'amélioration des lois nationales et des accords bilatéraux en matière de migration,** de manière coordonnée à travers la Méditerranée.

Éducation

- Investir dans les compétences socio-cognitives dès le plus jeune âge par la mise en place de **systèmes d'éducation préscolaire universels qualitatifs,** adaptés aux besoins et aux modes d'apprentissages des enfants entre 1 et 5 ans, pour les préparer au mieux à l'éducation primaire, secondaire et supérieure et à la mobilité future. La formation et la mobilité des éducateurs du préscolaire sont, pour les objectifs ainsi fixés, cruciales.

- Introduire des **modules méditerranéens** dès l'adolescence (éducation secondaire) pour enseigner la Méditerranée. Ces modules seraient notamment articulés autour de trois composantes :
  - **Apprentissage des langues :** Des cours approfondis d'au moins une des principales langues méditerranéennes, notamment l'arabe, le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le turc ou le grec, pourraient être proposés.
  - **Convergence des programmes d'étude** pour transmettre une véritable perspective méditerranéenne : Il s'agirait d'enrichir, par exemple, l'enseignement de l'histoire nationale avec un aspect régional méditerranéen, afin de mieux valoriser la richesse que représente la diversité dans l'espace méditerranéen, tout en enseignant l'importance des liens historiques et culturels qui lient les deux rives de la Méditerranée.

- **Programmes d'échange des élèves et des professeurs :** Pour les élèves, un programme de mobilité basé sur le séjour chez des familles d'accueil et englobant différents pays méditerranéens serait proposé. Un programme similaire de nature facultative et destiné aux professeurs et autres éducateurs pourrait aussi être mis en place.

- Accroître **l'internationalisation de l'enseignement supérieur** et encourager les institutions de la région à faire de l'internationalisation une plus grande priorité, afin d'en récolter les bénéfices, notamment en termes de gains de compétences et de renforcement de l'employabilité, mais aussi en termes d'amélioration de la qualité de l'enseignement.
  - **Encourager la mobilité des étudiants et du personnel** en développant des programmes d'échange régionaux, en encourageant et en soutenant les étudiants et le personnel de la région à étudier ou à enseigner à l'étranger, et en mettant en place des stratégies pour accroître l'attractivité des établissements pour les étudiants et le personnel étrangers.
  - **Accroître l'internationalisation « à domicile »** afin que tous les étudiants puissent profiter des avantages de l'internationalisation ; les activités peuvent comprendre l'internationalisation des programmes d'étude, des activités interculturelles sur le campus et en dehors, l'utilisation accrue des langues étrangères et la mobilité ou l'échange virtuel.

- **Revaloriser la formation professionnelle** au niveau régional. Il convient de travailler simultanément sur la qualité des formations et sur leur réputation, tout en introduisant des éléments de mobilité dans les parcours éducatifs. Pour ce faire :
  - Des **réseaux de centres de formation professionnelle,** regroupant des centres de formation de la même filière professionnelle, pourraient être mis en place dans la région méditerranéenne. Les centres seraient amenés à coopérer au niveau régional et à harmoniser et co-construire les parcours de formation pour augmenter la qualité des formations ainsi que la valeur des certificats sur le marché du travail.
  - La **coopération de ces centres devrait s'étendre également au marché du travail régional,** en établissant des relations fortes avec les entreprises du secteur privé à travers l'apprentissage, la formation en alternance et des stages, qui pourraient se dérouler à l'étranger, et avec le développement des mécanismes de migration circulaire.

Marché du travail

- Améliorer le co-développement régional en promouvant une action régionale et intergouvernementale coordonnée, visant à encourager **un processus de convergence progressive des politiques nationales du**

marché du travail et des systèmes de relations entre partenaires sociaux.

- Soutenir le **processus de convergence des politiques de l'emploi et du travail par un ensemble d'initiatives institutionnelles, sectorielles et territoriales intégrées,** conformément à l'approche de la « gouvernance par objectif », recommandée par les Nations unies (2019), définie et partagée par les États de la région[6].
- Intensifier **la collaboration entre les acteurs du développement étatiques** et non étatiques en diffusant et en renforçant les pratiques du dialogue social tripartite dans la région méditerranéenne. Cela devrait inclure des liens entre politiques du travail et politiques sociales, la reconnaissance et la portabilité des droits des personnes en déplacement, pour ce qui concerne les aspects sanitaires, sociaux, culturels et linguistiques, et les droits à la retraite.
- **Promouvoir des accords entre les États de la Méditerranée** afin de permettre aux agences nationales pour l'emploi de créer un réseau régional, voire une agence commune dans la région méditerranéenne. Cela encouragerait la mobilité circulaire de la main-d'œuvre et une meilleure harmonisation entre les modèles d'entreprise et de mobilité, en veillant à accorder une attention particulière aux besoins des jeunes générations et aux flux migratoires.
- **Promouvoir la possible création d'une plateforme commune** dédiée aux services pour l'emploi pour piloter des pratiques innovantes visant à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans des territoires et des secteurs de production spécifiques identifiés d'un commun accord. Cela permettrait également de promouvoir la complémentarité des services, d'harmoniser les systèmes de réglementation, d'information et de formation, et d'améliorer les pratiques d'échange des meilleures expériences.
- **Renforcer le rôle des services du marché du travail** en créant un système de services intégrés pour soutenir l'adéquation entre la demande et l'offre d'emploi, et promouvoir l'accès à la formation professionnelle et aux services d'aide et de promotion sociales, comme conditions pour promouvoir l'inclusion et la mobilité professionnelles, en particulier pour les jeunes.
- **Renforcer les systèmes intégrés d'information et de collecte de données** permettant de comprendre l'évolution des marchés du travail locaux, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux qui ont favorisé l'instabilité et la précarité, modifié les relations entre travail formel et informel, et généré de nouvelles opportunités et des besoins d'adaptation de la main-d'œuvre employée ou à la recherche d'un emploi.

---

6. Cela permettrait de souligner leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable.

1 QUELLES JEUNESSES MÉDITERRANÉENNES ?

Nous parlons dans ce document des jeunesses. Mais quelles jeunesses ? La définition adoptée par les Nations unies (résolution 36/28 de 1981) situe la population jeune dans la tranche d'âge des 15-24 ans. Mais parler de « jeunesse », c'est catégoriser – dans une certaine mesure artificiellement – une partie d'une population. Cependant **les définitions de la jeunesse sont diverses**, comme le montre l'autodéfinition des individus qui composent ce segment, pour qui la catégorie « jeunes » n'en est pas une : les jeunes préfèrent une autodéfinition en des termes moins généraux, voire en des termes qui marquent la différence individuelle par rapport à leurs pairs. Cela constitue le signe que le processus d'individualisation doit être pris en compte lorsqu'on considère la population située dans cette tranche d'âge en général, qu'elle se trouve sur une rive ou une autre de la Méditerranée. La catégorie d'âge doit être par ailleurs croisée à d'autres critères, notamment l'origine sociale, déterminante des conditions de vie et des obstacles à l'éducation ou à la mobilité par exemple.

L'EXPLOSION DES JEUNES ADULTES

Dans quelle mesure la population méditerranéenne est-elle jeune ? **Au Sud, près de la moitié de la population a moins de 25 ans. Le contraste est frappant avec le Nord, où l'Europe méditerranéenne possède l'une des populations les plus âgées du monde, avec moins d'un quart de ses habitants ayant moins de 25 ans.** La Turquie et Israël se situent quelque part entre les deux*. Cependant la proportion de jeunes méditerranéens semble aujourd'hui modérée par rapport aux années 1980, où les moins de 25 ans représentaient le pourcentage record de 65 à 70 % de la population. À cette époque, les progrès rapides en matière de survie des nourrissons et des enfants, dans un contexte de fécondité toujours très élevée, avaient généré, dans les pays arabes, les chiffres les plus élevés au monde pour ce qui est de la proportion des jeunes dans la population totale. Puis, la fécondité a commencé à décliner et des générations moins nombreuses sont nées à partir du milieu des années 1990.

Aujourd'hui, **les plus grandes cohortes de naissances des années 1980 sont à présent de jeunes adultes,** et ce qui caractérise la démographie arabe est un pic historique dans la tranche des 20-34 ans, caractérisant « l'explosion des jeunes adultes » (voir Schéma 1 en annexe)**. Un pic de la proportion des 20-34 ans n'est pas spécifique à la région, mais il est survenu deux à trois décennies plus tard qu'en Asie et en Amérique latine, et a atteint un niveau plus élevé.

* En 2020, 47,0 % de la population a entre 0 et 24 ans dans les pays arabes méditerranéens ; ce chiffre est de 42,5 % en Israël et de 39,9 % en Turquie, contre 23,9 % en Europe du Sud.

** Bien que le terme « explosion de la jeunesse » soit plus courant, il désigne une forte proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ou de 15 à 29 ans, et ce phénomène a été observé cinq à dix ans plus tôt que « l'explosion des jeunes adultes ».

En Méditerranée, l'explosion des jeunes adultes représente à la fois une opportunité unique et une série de défis

C'est une opportunité pour la région à condition que les marchés du travail soient ouverts et bénéficient du « dividende démographique »[7]. Cette notion économique signifie qu'un ratio plus élevé d'actifs par rapport aux inactifs – ou d'actifs par rapport aux personnes à charge – permet de transférer la richesse vers les enfants et les citoyens plus âgés, ce qui ne ferait que stimuler la croissance. La baisse des taux de natalité observée ces dernières années peut contribuer à cette transition démographique. Cependant, si le marché du travail est en proie à des restrictions en matière de création d'emplois (comme c'est le cas dans de nombreuses régions du Sud de la Méditerranée), les défis sociaux et politiques peuvent annihiler les opportunités économiques, le dividende démographique devenant un fardeau. Dans ce contexte, un nombre relativement important de jeunes adultes contribue non seulement à faire

7. David Bloom, David Canning et Jaypee Sevilla, *The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change [Le dividende démographique : une nouvelle perspective sur les conséquences économiques du changement démographique]*, Santa Monica, Californie : RAND, 2003.

8. Le démographe Richard Cincotta (auteur de *The Age-Structural Theory of State Behavior [La théorie de la structure par âge du comportement de l'État]*, 2017) était probablement le seul spécialiste des sciences sociales à avoir prédit les soulèvements du monde arabe de 2011 : « *a North African state, probably Tunisia, undergoes a color revolution — a swift and non-violent transition to liberal democracy. This may bring Islamists into power — or maybe not. However, the possibilities for spreading democracy through the region and for new political dynamics to play out in an age-structurally maturing Arab state could produce both risks and opportunities for the US* [Un État d'Afrique du Nord, probablement la Tunisie, connaît une révolution des couleurs – une transition rapide et non violente vers la démocratie libérale. Cela pourrait amener les islamistes au pouvoir – ou peut-être pas. Toutefois, les possibilités de diffusion de la démocratie dans la région et de mise en place de nouvelles dynamiques politiques dans un État arabe vieillissant pourraient présenter à la fois des risques et des opportunités pour les États-Unis] » (Cincotta, 2010, prévision non publiée pour une agence de renseignement américaine).

baisser les salaires et à augmenter le chômage, mais il peut également favoriser le mécontentement et la rébellion, remettant ainsi en cause l'ordre traditionnel des sociétés[8].

L'examen des causes peut nous aider à comprendre les conséquences. L'explosion des jeunes adultes dans les années 2010 a été causée par la baisse de la fécondité qui a commencé trois décennies plus tôt. À cette époque, la démocratisation de l'accès à la contraception répondait, entre autres facteurs, à l'augmentation rapide de la scolarisation des garçons et des filles. Un mécanisme décrit par le prix Nobel d'économie Gary Becker comme un « compromis entre la quantité et la qualité »[9] – procréer moins mais éduquer mieux – était en cours dans les sociétés arabes. L'augmentation du niveau d'éducation des jeunes s'est accompagnée d'une élévation spectaculaire de l'âge auquel les gens se sont mariés et ont fondé une famille, ce qui allait entraîner un changement radical de la situation des jeunes adultes.

Il y a une génération à peine, les hommes et les femmes des pays arabes se mariaient et avaient leurs premiers enfants dans la vingtaine. Dans des contextes essentiellement patriarcaux, les jeunes hommes quittaient l'autorité d'un père pour devenir eux-mêmes responsable d'une famille. En revanche, en 2020, un citoyen type de ces pays est susceptible d'être encore célibataire et sans enfant à 30 ans. En d'autres termes, il n'est responsable que de lui-même. Les responsabilités familiales précoces des générations précédentes ont été levées, ce qui équivaut à l'émergence de l'individu dans les sociétés ayant une tradition familiale immémoriale[10].

La liberté de mouvement sans précédent que ce changement démographique a donnée aux individus dans les sociétés arabes crée un terrain fertile pour la prise de risques pouvant conduire à une variété de décisions, de l'émigration à la révolte[11]. Les individus libres, dont beaucoup ont fait des études secondaires et souvent supérieures, ont de grandes ambitions. Trop souvent, cependant, leurs attentes se confrontent à des réalités défavorables : sur le plan économique, par une longue période de recherche d'emploi et une faible reconnaissance et rétribution de l'éducation, et sur le plan politique, par des régimes autoritaires qui nient leur droit à l'épanouissement ou à l'autodétermination.

L'émergence de l'individu autonome se heurte également à des résistances dans des contextes fortement marqués par la force des relations interpersonnelles. Cette aspiration à la singularité, qu'elle s'inscrive dans des

9. Gary S. Becker, *A Treatise on the Family [Traité sur la famille], Harvard University Press*, 1993.
10. Philippe Fargues, *Générations Arabes*, Fayard, 2000.
11. Philippe Fargues, *Mass migration and uprisings in the Arab countries: An analytical framework [Les migrations de masse et les soulèvements dans les pays arabes : pour un cadre analytique], International Development Policy Online Journal*, (7)1. https://poldev.revues.org/2275, 2017.

regroupements particuliers (artistes, militants de la société civile, etc.), ou qu'elle se cristallise dans l'affirmation d'une trajectoire personnelle, serait l'un des dénominateurs communs des jeunesses d'aujourd'hui.

Un sentiment commun d'exclusion, des aspirations diverses

De manière plus générale, s'intéresser aux jeunes exige de considérer un aspect commun à tout le pourtour méditerranéen : l'émergence, depuis quelques années, d'une **contestation portant sur les ressorts profonds des systèmes sociopolitiques et économiques actuels, basée sur un sentiment d'exclusion.** Dans les chiffres, ce sentiment d'exclusion se retrouve notamment dans le chômage des jeunes.

LE CHÔMAGE DES JEUNES EN MÉDITERRANÉE

Au Sud, le taux de chômage des jeunes se situait, en 2017, autour de 26 % – un phénomène qui est exacerbé chez les femmes où le taux de chômage moyen se situe bien au-dessus de la moyenne (environ 38 % selon les dernières données disponibles). Au Nord, le taux de chômage des 15-24 ans est structurellement le double du taux de chômage global. Et parmi les pays européens, ce sont la plupart des pays du pourtour méditerranéen (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) où le chômage des jeunes et l'exclusion des activités (le phénomène répandu de N.E.E.T., i.e. « Not in Education, Employment, or Training » – ni étudiant, ni employé, ni en formation) sont le plus forts.

L'expression de cette frustration s'observe à travers des **mouvements plus ou moins radicaux en faveur d'une plus grande justice sociale et/ou de la protection de l'environnement. Les protestations et les révoltes dans leur diversité visent, soit une meilleure inclusion des plus défavorisés dans le système existant, soit la remise en cause de tout le système** (mouvement anticonsumériste, anti-croissance, antispécisme, extrémisme idéologique de droite et de gauche, et/ou religieux…).

L'émergence de la pandémie de la COVID-19 et les questionnements qu'elle soulève notamment sur la mondialisation, les inégalités et le rôle de l'État, pourraient constituer, aux yeux de ces mouvements, une **confirmation des griefs et des inquiétudes** auxquels s'ajoute l'incertitude par rapport au monde post-COVID. De plus, la pandémie a également démontré que les plus vulnérables payent le prix le plus fort de cette crise et que de tels chocs exogènes exacerbent les inégalités. Cette contestation n'exclut pas une **hétérogénéité des aspirations, des perceptions** ou des représentations sociales qui sous-tendent les phénomènes comportementaux des jeunes. Même si leurs revendications se rejoignent à plusieurs niveaux, notamment la quête de plus d'équité, d'égalité et de justice sociales, leurs aspirations sont diverses et multiples. Elles balayent un spectre allant des **besoins strictement économiques, à ceux en lien avec la reconnaissance sociale, l'expression et la réalisation de soi, la recherche d'un espace**

plus propice à la libération de la créativité, ou encore une aspiration à un profond changement des modèles économiques et productifs pour protéger l'environnement et faire face à l'urgence climatique.

C'est en fin de compte une certaine vision qui **semble remettre en cause l'idée que la croissance doit s'accélérer toujours plus, en dépit des dégâts environnementaux et/ou humains.** Au Sud, les sentiments exprimés depuis les soulèvements populaires (en Tunisie, en Égypte, et plus récemment en Algérie) ou les revendications (au Maroc) des jeunes font fortement référence à **une volonté de créer les conditions d'une meilleure inclusion économique, d'une plus grande participation politique et d'une véritable émancipation de l'individu.**

De plus, dans notre monde interconnecté, tous les modes de communications exposent les jeunes à des modèles de bien-être et à des règles de droit qui existent ailleurs. Ils ressentent ce que le sociologue Robert Merton[12] a appelé une « **privation relative** » : le sentiment de ne pas recevoir autant que ceux qu'ils considèrent comme leurs pairs dans d'autres contextes. La privation relative est un moteur de révolte et de migration[13]. Ce sentiment peut déclencher une mobilisation collective pour changer l'ordre politique, ainsi que des aspirations individuelles à quitter son pays natal[14].

Qu'il s'agisse des jeunesses du Sud ou du Nord, **les revendications sont en résonance avec des problématiques posées à toute la région méditerranéenne :** accès au travail, éducation, ainsi que leurs liens à la mobilité et une meilleure conscience sociale.

Pour être au plus près des aspirations des jeunes et développer des perspectives d'avenir qui ne soient pas en porte-à-faux avec le vécu de cette population, il est ainsi nécessaire **d'intégrer, dans l'analyse, les dimensions de nature psychologique, psychosociale et socioculturelle, dans lesquelles le genre prend une place majeure.** À cela doit s'ajouter une prise en compte des perceptions et des représentations qui accompagnent les sentiments d'exclusion et de marginalisation qui sous-tendent et nourrissent des comportements à risque comme le recours à l'émigration clandestine, l'abus de drogues, le suicide ou l'adhésion à des courants extrêmes. Là aussi, de nombreux facteurs sont à distinguer : on ne peut pas parler des mêmes déterminants du désarroi

12. Robert K. Merton, *Social Structure and Anomie [Structure sociale et anomie], American Sociological Review*. 3 : 672-682, 1938.

13. Le concept de privation relative été utilisé par la suite par les analystes de la violence politique (Ted Gurr, *Why Men Rebel [Pourquoi les hommes se révoltent*], 1970) ainsi que par les experts en migration (Oded Stark et Edward Taylor, *Relative Deprivation and International Migration [Privation relative et migration internationale],* 1989).

14. Sur la convergence des niveaux de vie en Méditerranée, voir Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI), *A new Approach to Mediterranean Integration [Une nouvelle approche de l'intégration méditerranéenne]*, à paraître en 2020.

au Nord et au Sud, ni des mêmes contraintes effectives au niveau de chaque pays et société. Prendre en compte la perspective des jeunes présuppose également d'écouter leurs propos, de repérer l'expression de leurs perceptions et représentations sous ses diverses formes et de leur donner la possibilité d'influencer les décisions de politiques publiques.

Sentiments communs, contextes différents au Sud et au Nord

Alors que les jeunesses des pays du pourtour méditerranéen sont souvent porteuses de revendications qui tiennent notamment à un sentiment d'exclusion, il n'en demeure pas moins que leurs réalités de vies divergent fortement. **L'inclusion sociale, politique et économique demeure inachevée** pour les jeunes des deux rives, quoiqu'à des degrés différents. Ces jeunes méditerranéens ne font pas face aux mêmes difficultés dans leur quotidien. **Au niveau politique, les réalités sont loin d'être comparables** entre les pays aux contextes conflictuels (Libye, Syrie), les pays « stables » autoritaires, les pays démocratiques et ceux qui sont engagés dans une transition démocratique, qui entre eux diffèrent en matière d'inclusion politique de la jeunesse[15].

Au niveau social, les revendications des jeunes sont souvent formulées face à des sociétés rigides, corporatives, patriarcales par rapport aux besoins de mobilité sociale. Mais l'emprise du patriarcat varie selon les contextes nationaux. Cette variation se traduit notamment à travers **la discrimination genrée.** Alors que celle-ci est une préoccupation pour l'ensemble des femmes du pourtour méditerranéen, le degré de répression et les moyens dont disposent ces femmes pour trouver une place dans la société sont différents selon le pays en question. L'exclusion sociale des femmes est généralement plus poussée dans les pays du Sud, quoiqu'avec de fortes disparités au sein même des pays. Elle a d'importantes répercussions sur leur intégration économique. Ce facteur permet d'expliquer en partie la relation paradoxalement croissante entre diplôme et chômage au Sud, due à une surreprésentation des femmes parmi les diplômées qui peinent à entrer massivement sur le marché du travail. De façon plus générale, l'exclusion économique des jeunes du Sud relève du périmètre très limité de l'emploi formel privé[16] et de la saturation des marchés du travail incapables d'absorber cette main-d'œuvre hautement qualifiée, ce qui tend à favoriser la permanence

15. En ce qui concerne le représentation politique formelle, la Tunisie a mis en place un dispositif électoral qui prévoit un nombre minimum de candidats « jeunes » (moins de 35 ans) sur les listes des partis dans certaines circonscriptions. De son côté, le Maroc a inclus des dispositifs de démocratie participative comme les Plans Communaux de Développement (également au niveau des Provinces et des Régions), et des mécanismes de mobilisation des jeunes et des femmes ainsi que des quotas pour la représentation de ces dernières dans les exécutifs locaux. La mise en œuvre de ces mesures s'effectue progressivement et inégalement.

16. Par exemple, sur 12 millions de personnes composant la population active au Maroc, seules 2 millions disposent d'un statut formel de salarié, dont 0,8 million pour les salariés du secteur public au sens large.

dans les études parfois jusqu'au doctorat de recherche. De surcroît, **la jeunesse rurale demeure encore souvent assignée au maintien dans les campagnes qui n'offrent que peu d'opportunités,** et se voit fréquemment contrainte d'intégrer le secteur informel.

Il est question du « pouvoir d'agir » des jeunes

L'objectif doit être de **permettre à la jeunesse de conquérir l'espace politique nécessaire à la prise en main de son avenir.** L'écoute de la jeunesse ne peut suffire à insuffler le changement et ne peut être considérée comme un but en soi. C'est l'« *empowerment* », l'autonomisation des jeunes qui leur permettra d'exprimer leurs aspirations, de faire leurs choix et d'agir dans leur espace pour influencer les politiques publiques. Celles-ci devraient répondre à ce besoin d'autonomisation et cela passe forcément par une conquête de « souveraineté » de la part de la jeunesse et plus largement par une démocratisation profonde des sociétés de la région. Le défi est d'impulser cette transformation des espaces politiques par les jeunes et d'assurer que ces espaces reconquis leur permettent de construire leur futur avec maturité et détermination.

La mobilité constitue une large partie de la réponse aux défis identifiés

Face à ces sentiments d'exclusion, **la mobilité peut constituer un vecteur d'autonomisation et de conquête de souveraineté des jeunes.** D'abord, la mobilité peut favoriser le développement personnel des jeunes, élargissant leur flexibilité, leur ouverture sur le monde et leur connaissance de soi et de l'autre. En s'émancipant de cette façon, ils disposeront de davantage d'outils pour construire leur propre place au sein de la société. La mobilité facilite également l'acquisition de certaines capacités telles que les compétences interculturelles ou encore la maîtrise de plusieurs langues, compétences indispensables dans un monde et dans des régions de plus en plus interconnectées. De surcroît, cette mobilité assume déjà un rôle clé dans l'imaginaire d'un certain nombre de jeunes, qui expriment leur désir de partir, de découvrir l'ailleurs, dans des termes existentiels. Ainsi, les jeunes constituent d'ores et déjà la catégorie la plus mobile de la population. En 2010 par exemple, environ 53 % des migrants entrants dans l'UE étaient âgés de moins de 28 ans[17].

Cependant, la question de **la mobilité porte des enjeux totalement différents que l'on soit de la rive Sud ou de la rive Nord.** Perçue comme relevant de l'exploit chez les jeunes du Sud où la mobilité entre les rives est contrainte par des barrières très strictes, voire parfois infranchissables, elle présente un caractère plus ordinaire, voire récréatif, chez les jeunes du Nord.

---

17. Philippe Fargues, *International migration and education – A web of mutual causation [Migration internationale et éducation – Un réseau de causalité mutuelle]*, Document de réflexion préparé pour la consultation sur le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019, ED/GEMR/MRT/2019/T1/1, UNESCO, 2017.

2 LA MOBILITÉ, UNE LIBERTÉ

La privation relative comme moteur de changement

Comme nous l'avons vu précédemment, le sentiment de privation relative peut conduire à l'émigration. Les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) sont effectivement des lieux de migration internationale relativement intense (voir Schéma 2 en annexe). Selon les estimations de l'ONU DAES pour 2019, les stocks cumulés de migrants entrants et sortants de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban, de la Libye, du Maroc, des Territoires palestiniens, de la Syrie et de la Tunisie seraient respectivement de 8,1 et 23,4 millions d'individus, soit 3,4 % et 9,9 % du total des 235 millions d'habitants, alors qu'à l'échelle mondiale les migrants internationaux représentent 3,5 % de la population[18]. En outre, les jeunes représentent une grande partie de ces migrants, puisque l'âge de la première migration est, en moyenne, de 25 ans dans tous les pays et à tout moment (voir Schéma 3 en annexe).

Pourtant, la plupart des individus ne deviennent jamais des migrants internationaux. En outre, ceux qui finissent par migrer « légalement » ne constituent pas un échantillon représentatif de la population totale de leur pays d'origine. L'éducation est l'un des facteurs clés qui filtrent les personnes traversant les frontières internationales pour s'installer loin de chez elles. Que ce soit parce que l'éducation augmente l'employabilité sur les marchés du travail étrangers ou parce qu'elle élargit le champ des aspirations individuelles, les migrants internationaux sont considérablement plus instruits que le niveau moyen de leur population d'origine. La sur-émigration des personnes

[18] Les stocks de migrants de l'ONU DAES dans les pays arabes sont des estimations basées sur des modèles et des extrapolations, et non des comptes réels. Le nombre de réfugiés et d'émigrés syriens fourni par l'ONU DAES, 8,225 millions représentant plus d'un tiers du stock total de migrants sortants des pays arabes méditerranéens, semble largement exagéré. Il en va de même pour le chiffre de 3,347 millions de migrants entrants en Jordanie, qui comprend de nombreux réfugiés palestiniens nés en Jordanie et citoyens jordaniens.

ayant un niveau d'éducation supérieur est un phénomène universel, que l'on observe dans la région MENA comme dans la plupart des pays du monde (voir Schéma 4 en annexe). Il s'agit également d'un phénomène controversé. Les politiciens des pays d'origine des migrants et les experts en développement considèrent l'émigration des personnes hautement qualifiées comme préjudiciable à leur pays d'origine, comme une « **fuite des cerveaux** » ou comme un « **exode des cerveaux** » selon qu'ils mettent en avant l'effet d'attraction des pays de destination ou le libre choix des migrants. Les intellectuels arabes, dans un rapport largement acclamé, se sont exprimés en ce sens il y a près de deux décennies[19]. **La réalité est cependant plus nuancée.**

D'une part, l'émigration de personnes ayant fait des études supérieures prive le pays d'origine de compétences qui seraient bénéfiques à son économie et à sa gouvernance. De plus, si l'éducation dans le pays d'origine est financée par des fonds publics, le départ des diplômés, s'ils ne reviennent jamais, équivaut à un transfert de richesse vers le pays de destination, généralement plus riche. D'autre part, cependant, plusieurs arguments plaident en faveur **d'une vision plus équilibrée de la migration des personnes hautement qualifiées.** Premièrement, de nombreux diplômés ne peuvent pas trouver d'emploi dans leur pays d'origine et l'émigration peut leur offrir un moyen de sortir de l'exclusion économique[20]. Deuxièmement, les migrants hautement qualifiés peuvent transférer et investir des sommes d'argent importantes dans leur pays d'origine, et transmettre des modèles et des valeurs acquis dans le pays de destination qui, dans de nombreux cas, seront profitables aux non-migrants des communautés d'origine (transferts d'idées). Ces migrants, par l'intermédiaire de la diaspora, peuvent également jouer un rôle très important dans la mise en réseau, la création d'entreprises et la promotion des flux commerciaux sur les deux rives de la Méditerranée. Troisièmement, dans les cas où les migrants retournent (temporairement ou définitivement) dans leur pays d'origine, ils sont susceptibles de rapporter du capital humain et social, des connaissances et des réseaux professionnels construits à l'étranger, transformant ainsi la fuite des cerveaux en **gain de cerveaux.** Ce phénomène a peut-être pris de l'ampleur ces dernières années avec l'augmentation de la mobilité des étudiants. Que ce soit des enfants accompagnant leurs parents migrants ou des migrants autonomes, de nombreux jeunes migrants (vraisemblablement une majorité) sont inscrits à l'école ou à l'université dans le pays de destination, où ils acquièrent la dernière phase de leur éducation.

---

19. PNUD, *Rapport arabe sur le développement humain : vers une société du savoir*, 2003. http://www.arab-hdr.org/Reports/2003/2003.aspx.

20. Les taux de chômage des personnes ayant fait des études supérieures sont élevés dans le Sud de la Méditerranée : 20,4 % au Maroc (2011) ; 20,3 % en Algérie (2010) ; 34,2 % en Tunisie (2012) ; 20,1 % en Egypte (2011) ; 27,2 % en Palestine (2012) ; 16,0 % en Jordanie (2012) ; et 11,4 % au Liban (2009).

Comment traduire les remarques ci-dessus en messages politiques? On pourrait estimer que les gens ont une dette envers leur pays de naissance et de citoyenneté, en considérant le départ de citoyens hautement qualifiés comme préjudiciable à ce pays. Si, au contraire, la priorité est donnée à la liberté d'action des individus et de circulation des personnes, la mobilité et la migration devraient être encouragées comme étant positives pour les pays d'origine (ce qui ne signifie pas qu'elles sont incontrôlées, car les règles du marché du travail et autres s'appliquent pour filtrer les migrants)[21].

La mobilité est plus importante que la migration

Si le fait de quitter son pays d'origine pour s'installer ailleurs est exceptionnel (la plupart des gens ne migrent jamais et ceux qui migrent ne le font qu'une ou quelques fois dans leur vie), deux phénomènes connexes sont beaucoup plus fréquents : rêver de migration – sans se déplacer, et circuler à travers les frontières – sans migrer.

Premièrement, **la migration réelle est faible par rapport à la migration rêvée.** La société d'analyse américaine Gallup calcule – sur la base de sondages mondiaux – un « indice de migration nette potentielle » par pays, qui correspond au nombre estimé d'adultes qui souhaitent immigrer de façon permanente dans le pays moins le nombre estimé de ceux qui souhaitent en sortir de façon permanente, en pourcentage de la population adulte totale du pays[22].

L'indice de migration nette potentielle révèle un clivage très net entre les deux rives de la Méditerranée. Toute **la rive Sud présente des indices de migration nette potentielle négatifs,** à l'exception d'Israël. Tous les pays du Sud de la Méditerranée ont des indices inférieurs à -10 %, et l'Algérie, l'Égypte, la Syrie et la Tunisie ont des indices inférieurs à -20 %, ce qui laisse penser qu'une hémorragie dramatique de leur population se produirait si les rêves devenaient réalité (voir Schéma 5 en annexe). En revanche, **la rive Nord présente des indices positifs,** à l'exception de la Roumanie, de la Bulgarie, ainsi que de la Grèce et de l'Italie, où les récents développements défavorables à la migration ont (momentanément ?) produit un effet dissuasif.

---

21. Réhabiliter le programme « Transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés » (TOKTEN) développé par les Nations unies à la fin des années 1970 pourrait être un moyen de transformer les conséquences potentiellement négatives de l'émigration de personnes hautement qualifiées en un avantage pour le pays d'origine. TOKTEN était une initiative visant à compenser la fuite des cerveaux en exploitant le vivier d'expertises et de compétences de la diaspora par des consultations de court terme d'expatriés hautement qualifiés dans leur pays d'origine, visant à mener bénévolement des activités de renforcement des capacités. Des expériences TOKTEN réussies ont été menées en Turquie, dans les Territoires palestiniens, au Liban et dans d'autres pays de la région. Internet, les réseaux sociaux et la technologie pourraient donner à TOKTEN une seconde vie en resserrant les liens quotidiens entre les expatriés, où qu'ils vivent, et les communautés des pays d'origine.

22. Ceci peut contribuer à expliquer pourquoi tant de personnes essayent de traverser la Méditerranée illégalement.

Si l'enquête a révélé que 15 % de la population adulte mondiale souhaiterait migrer dans un autre pays si elle en avait l'occasion, elle a également révélé que seul un adulte sur cinq ayant affirmé souhaiter émigrer a fait des projets en ce sens, et que seul un sur trois de ces derniers en est à la phase de préparation concrète. En réalité, les flux annuels de migrants représentent moins de 5 % du nombre de personnes qui déclarent vouloir migrer. La relation entre les désirs et la réalité, si elle existe, est donc très faible[23]. Ceci pourrait contribuer à expliquer la frustration que les jeunes, qui rêvent de migration, éprouvent dans le Sud.

Deuxièmement, la *mobilité* physique est beaucoup plus importante que la migration. En fait, la plupart des personnes qui traversent des frontières internationales sont simplement des voyageurs qui retournent rapidement à leur point de départ, ce qui peut être réalisé plusieurs fois. Bien moins que 1 % des voyageurs internationaux se déplacent pour des raisons migratoires[24]. La Méditerranée est une région où les mouvements physiques sont intenses, alors que les migrations transméditerranéennes sont relativement modestes. En 2018, 47 millions de voyageurs sont entrés dans l'Union européenne par voie aérienne, en provenance directe des pays de la rive Sud de la Méditerranée (et un nombre comparable est parti de l'UE vers les pays du Sud de la Méditerranée) (voir Tableau 1 en annexe). Ce nombre est 276 fois supérieur au nombre de nouveaux immigrants en provenance de ces pays admis en Europe en un an (170 016 en 2017, dernière année disponible).

L'ampleur même de la mobilité internationale montre clairement que le passage d'une frontière internationale n'a que très peu à voir avec la migration internationale. Au contraire, il est possible d'affirmer que l'ouverture des frontières facilite la mobilité des personnes dans les deux sens, à l'entrée comme à la sortie, et limite donc leur installation prolongée à l'étranger. Cela ne signifie cependant pas que la mobilité et la migration ne sont pas liées. La migration est une composante importante de l'ensemble des échanges entre les économies et les sociétés, et elle génère divers mouvements de va-et-vient entre les pays d'origine et de destination. Les visites de ressortissants résidant à l'étranger font partie de cette mobilité : en 2018, par exemple, elles représentaient 24 % de l'ensemble des arrivées par voie aérienne en Algérie, 48 % au Maroc, 19 % en Tunisie, 30 % en Jordanie et 15 % en Turquie[25]. Mais la mobilité des

23. Silvia Migali, et Marco Scipioni, *A global analysis of intentions to migrate [Une analyse des intentions poussant à migrer]*. Commission européenne, JRC111207, 2018.

24. Le nombre annuel total de personnes franchissant une frontière internationale n'est pas connu avec précision, mais les voyageurs par voie aérienne étaient, à eux seuls, 4,3 milliards en 2018. À ce chiffre, il faut ajouter le nombre beaucoup plus important (mais inconnu) de voyageurs par voie terrestre. Le nombre annuel total de nouveaux migrants internationaux n'est que de quelques dizaines millions.

25. Organisation mondiale du tourisme, *Compendium of Tourism Statistics [Compendium des statistiques du tourisme]*. OMT (mise à jour le 06.09.2019), 2019.

non-migrants, liée au commerce et aux affaires, aux arts et spectacles, à la recherche et à la science, etc., peut être considérée comme un précieux sous-produit des migrations passées et de l'existence de diasporas, ou comme un précurseur de la mobilité future. Une telle mobilité est particulièrement importante pour les jeunes talents.

Arguments en faveur d'une charte méditerranéenne de libre circulation

Le droit à la libre circulation est un droit humain fondamental. Il est au cœur des autres droits de tous les êtres humains, à commencer par le « droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » (Article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme). C'est aussi une dimension centrale de la liberté d'action des individus, car la capacité de se déplacer est une condition pour que les individus soient maîtres de leur action. La liberté de mouvement est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, mais présente une asymétrie fondamentale[26]. La Déclaration affirme le droit de quitter tout pays mais ne reconnaît pas le droit d'entrer dans un autre pays. Les navires qui errent en Méditerranée faute d'autorisation de l'État pour débarquer des centaines d'êtres humains à la recherche d'un abri sont, au XXIe siècle, une sombre illustration d'une tension entre les deux idéaux de la démocratie athénienne et de l'État westphalien. Sortir est une question de liberté individuelle, mais entrer relève de la souveraineté de l'État. La mobilité transfrontalière met en évidence le dilemme non résolu auquel les démocraties libérales sont confrontées entre l'adhésion aux principes des droits de l'Homme et les revendications d'autodétermination souveraine[27]. Ceci dénote également le manque de dialogue bilatéral et multilatéral sur les questions de migration à travers la Méditerranée.

Le moment n'est-il pas venu de jeter un regard neuf sur les moyens de résoudre le dilemme dans la région méditerranéenne ? Avant même de tenir compte des considérations éthiques, les progrès réalisés, tant en matière de mobilité individuelle que de moyens dont disposent les États pour suivre les individus mobiles, nous invitent à reconsidérer la rationalité des politiques migratoires actuelles.

D'une part, l'obstination des États à contrôler la mobilité transfrontalière est relativement nouvelle dans la région méditerranéenne. Un argument phare, partagé par les pays du Nord, indique que la libre circulation au sein de l'espace Schengen implique un contrôle strict des personnes qui y entrent. Cependant, la chronologie historique des faits ne justifie

---

26. "Article 13: (1) Everyone has the right to freedom of movement and residence within the borders of each state. (2) Everyone has the right to leave any country, including his own, and to return to his country."

27. Seyla Benhabib, *The Rights of Others: Aliens, Residents and Citizens.* Cambridge University Press, 2004.

pas pleinement cet argument. L'accord de Schengen supprimant les contrôles aux frontières remonte à 1985, tandis que l'imposition de visas aux ressortissants de la rive Sud a commencé dix ans plus tôt.

Il faut se rappeler que la libre circulation des personnes était la règle entre les deux rives de la Méditerranée dans les années 1960 et au début des années 1970. Plus précisément, l'entrée se faisait sans visa alors que le séjour de longue durée en nécessitait un. Les voyageurs et les travailleurs migrants avaient l'obligation d'obtenir un permis de séjour ou de partir dans un certain délai, généralement trois mois. Une fois rentrés chez eux, ils pouvaient renouveler le voyage et faire des allers et retours. Le modèle de migration saisonnière de la main-d'œuvre, qui était alors dominant, fonctionnait généralement ainsi. La crise économique du milieu des années 1970 a mis fin aux « Trente Glorieuses » en Europe et à la libre circulation à travers la Méditerranée. Le chômage de masse faisant son apparition pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États européens ont, entre autres, mis en place des politiques de visas dans le but de protéger les travailleurs nationaux de la concurrence des nouveaux migrants. La question de savoir si ces politiques ont été couronnées de succès dépasse le cadre du présent document.

D'autre part, comme nous l'avons rappelé dans la section précédente, les allers-retours des voyageurs sont 100 fois plus nombreux que ceux des migrants. Mettre des obstacles à la mobilité des premiers par crainte de laisser entrer un trop grand nombre de migrants est tout simplement irrationnel et préjudiciable aux nombreux avantages de l'interconnectivité. La sécurité ne constitue pas une meilleure raison. La plupart des personnes qui traversent les frontières ne sont pas des terroristes. En outre, les terroristes, qu'ils soient des « nationaux » ou des « étrangers », n'ont pas besoin des canaux de migration ou d'asile pour voyager. De plus, le développement des technologies permettant d'identifier et de contrôler les personnes se trouvant sur le territoire d'un État rend les visas d'entrée obsolètes.

Dans ce contexte, envisager l'élaboration d'une Charte méditerranéenne de circulation sans visa pour les courts séjours, semble approprié. Les politiques de facilitation des visas et de libéralisation sélective des visas entre les deux rives de la Méditerranée seraient bénéfiques pour tous. La charte s'inspirerait des expériences de libéralisation des visas que l'Union européenne a entamées en 2017 avec l'Arménie, la Géorgie et l'Ukraine. Les citoyens des pays méditerranéens munis de passeports biométriques pourraient entrer dans d'autres pays méditerranéens, y compris dans l'espace Schengen en partenariat avec les pays de l'UE de la rive Nord, sans obligation de visa, pendant une période limitée. Cela permettrait de renforcer les liens entre les entreprises, les universités et les milieux du spectacle, entre autres, sans porter atteinte à la protection du travail que les États doivent à leurs citoyens.

3 MOBILITÉ DANS L'ÉDUCATION POUR DES HORIZONS PLUS VASTES

Dans le tournant que dessine la crise mondiale actuelle, **l'éducation ne saurait échapper à une réflexion approfondie.** Les systèmes éducatifs, qui sont à ce jour en vigueur dans la majeure partie du pourtour méditerranéen, sont souvent sous-tendus par des modèles obsolètes. Des modèles empreints, à différents degrés, d'un rapport entre les aînés et les jeunes devenu souvent inapproprié, et d'une volonté de maintenir un statu quo relatif à un ordre social dont la hiérarchie et la légitimation sont de plus en plus contestées. Les constats alarmistes de « crise de l'autorité », de « perte de valeurs » et de « dérive des jeunes », souvent observés dans le discours social dominant, reflètent autant le désarroi de la génération des aînés face à la difficulté de reconnaître le caractère caduc de la posture éducative en usage, que celui des jeunes eux-mêmes. Face à ce discours négatif et moralisateur, il serait pertinent d'opposer l'idée que la réflexion sur « la question éducative » doit porter sur la forme et le sens de l'institution éducative pour les jeunes et non pas uniquement sur l'apprentissage, la croissance des effectifs scolaires, ou sur le contenu des programmes[28]. La nécessité de la réflexion concerne à la fois certains aspects des contenus, des méthodes et des canaux éducatifs, mais aussi la relation qui unit éducateurs et bénéficiaires de l'éducation. La posture par rapport aux savoirs transmis doit aussi être repensée : il faut transmettre des valeurs méditerranéennes communes à l'ensemble de la région, mais aussi avoir un système d'enseignement qui permette d'absorber, de transmettre et de reconstruire une masse de connaissances pour produire un nouveau savoir, propre à chacun.

Préparer les jeunes à un marché du travail lui-même en mutation profonde ne peut plus être pensé en termes d'acquisition de savoirs finis, définitivement consignés, dispensés par des méthodes pédagogiques unilatérales, ou par des canaux classiques. Les contenus, les

28. Christian Laval, Les deux crises de l'éducation, Revue du Mauss, 28(2), p. 95-115, 2006.

compétences et les capacités nécessaires à un monde du travail dont le visage connaît une profonde refonte[29] ne sont plus uniquement liés à la maîtrise de savoirs formels, théoriques et/ou techniques, mais sont également associés à des **savoir-être : coopération, ouverture, esprit critique.** Différentes aptitudes sociales sont d'ores et déjà de plus en plus demandées, de manière aussi bien implicite qu'explicite, dans la sélection à l'embauche. Ces aptitudes s'étendent à de nouveaux champs, touchant à la sphère inter et transculturelle, par l'acquisition de compétences permettant une ouverture à l'autre par une réelle compréhension de l'altérité. Il s'agit là d'une forme de mobilité intellectuelle que celle, relative à la circulation physique des individus, permettrait de concrétiser. Dans ce contexte, **la mobilité comme part intrinsèque du processus éducatif serait l'une des modalités d'acquisition de savoirs et d'apprentissage de cette aptitude à comprendre l'autre.** L'institutionnalisation au travers des instances éducatives de cette mobilité Sud-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud devra être symétrique et réciproque pour prendre tout son sens. Elle devra concerner élèves et étudiants mais aussi les éducateurs. Cette expérience de la mobilité donnerait à celle menée à travers les réseaux clandestins à un moment de la trajectoire individuelle, un sens dénué de fantasmes.

Par ailleurs, ce que les vingt prochaines années réservent en termes de **métiers nouveaux,** inconnus à ce jour, rend indispensable le développement chez les jeunes d'une grande **flexibilité et adaptabilité** leur permettant de s'approprier ce futur proche, comme autant d'opportunités. Par rapport à ce que Arendt[30] préconisait, à savoir « apprendre aux enfants ce qu'est le monde », l'impératif devient aujourd'hui de leur donner les moyens de découvrir par eux-mêmes un monde que leurs éducateurs ne connaîtront pas. Autant ces derniers n'ont pas le pouvoir sur le monde à venir, autant ils ont pour mission de permettre aux jeunes d'en être acteurs. Malgré les incertitudes, le présent laisse entrevoir un avenir marqué par la précarisation progressive des formes de l'emploi avec le recul du travail salarié et l'apparition de formes très flexibles du travail[31]. À cette flexibilité de ce qui a constitué, pour la génération précédente, le fondement de la sécurité mais aussi de la promotion sociale, correspond un impératif nouveau : être capable de comprendre la signification et les implications des processus de changement en cours dans la dynamique du développement économique, de participer activement aux processus

29. Rosa Hartmut, Accélération : Une critique sociale du temps, La Découverte, Traduit de l'allemand, 2013.
Ahmed Bounfour, *Digital futures, Digital transformation, From Lean Production to Acceluction [Futurs numériques, transformation numérique, du Lean production à l'accéluction]*, Heidelberg : Springer, 2015., Editions ESKA, 2016.

30. Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Folio, 1991.

31. Banque mondiale, *Rapport annuel sur le développement dans le monde 2019 : Le travail en mutation*, 2019.

connexes, et d'être **créatif et innovant.** Il ne s'agit plus uniquement de s'adapter au monde du travail, mais aussi de le créer. À ce titre, **l'entreprenariat, y compris sous des formes nouvelles, sera une modalité majeure de l'insertion.** C'est à ce propos que l'épanouissement de talents académiques ou non, de savoir-faire conventionnels ou informels, de la création sous toutes ses formes, devra constituer des objectifs incontournables de l'éducation.

Or, on observe aujourd'hui que la valeur accordée aux différents types de connaissance est en décalage que l'on se situe d'un côté ou de l'autre de la dyade éducateur-bénéficiaire. Ce qui paraît être une absence de savoir, ou un savoir défaillant, aux yeux des éducateurs, constitue un savoir pragmatique important chez les jeunes bénéficiaires qui ont désormais d'autres sources d'acquisition de connaissances via, notamment, Internet. Cela implique de favoriser ce que les postures pédagogiques et éducatives classiques combattent généralement, à savoir la **déconstruction des normes sociales** en vigueur et le bouleversement de ce qui justifie un certain ordre social. Plus que cela, favoriser la créativité et l'esprit critique questionne la posture des éducateurs en tant que dépositaires d'un savoir indiscutable et porteur d'une autorité légitimée. Parmi les obstacles à l'acquisition de compétences de nature autre que celles liées aux savoirs formels, on trouve, dans de nombreux pays de la région méditerranéenne, la persistance de pratiques porteuses de valeurs patriarcales de soumission inconditionnelle à l'autorité.

Ainsi, la représentation du lien enseignant-bénéficiaire est – traditionnellement – conçue de manière inégalitaire chez les enseignants. Or, dans les situations éducatives qualifiées de difficiles, cette représentation se trouve en décalage par rapport à celle qu'en ont les jeunes bénéficiaires. Cela constitue, à certains égards, une contrainte à laquelle peuvent se heurter les jeunes porteurs de projets innovants, d'esprit critique ou de désir d'expression au travers de talents non conventionnels. À cet égard, de nouvelles valeurs qui fondent le lien social éducateur-bénéficiaire, signifiant un respect réciproque autre que celui du modèle parent-enfant, paraissent s'imposer comme garantie de l'efficience de la relation pédagogique.

Cette question de la relation éducateur-bénéficiaire va de pair avec la question du rapport des éducateurs eux-mêmes avec certains savoirs qui fondent la vie en commun et qu'ils ont pour mission de transmettre. On observe un **paradoxe pragmatique entre le contenu de notions telles que celles de droits humains, de démocratie ou de citoyenneté, et l'attitude pédagogique à travers laquelle elles sont transmises.** Sur la rive Sud, les valeurs sur lesquelles sont fondées les méthodes pédagogiques et la posture de l'éducateur sont souvent contraires aux notions qu'elles sont censées véhiculer. Cela se manifeste par l'interdiction de l'émergence de débats réels, de toucher à la sphère du sacré ou l'attitude infantilisante, voire condescendante, de l'enseignant.

Sur la rive Nord, élèves et étudiants sont confrontés à une réalité sociale et politique antithétique des valeurs portées par les institutions éducatives, les valeurs humanistes de liberté et d'égalité (discriminations, inégalités croissantes, précarisation...) ou encore les valeurs écologistes visant la protection de l'environnement (destruction des ressources et de la biodiversité, pollution, consumérisme à outrance...). Ces paradoxes, non seulement vident de leur sens les notions enseignées, mais remettent également en cause le lien classique reliant l'élève à son éducateur du fait qu'il sape profondément la crédibilité de ce dernier en tant que dépositaire du savoir mais aussi d'une éthique.

À cette perte de sens et à l'affaiblissement du statut de l'éducateur, s'ajoutent la **révolution numérique et l'entrée dans l'ère de l'information**[32] qui modifient, à elles seules, le sens de l'apprentissage ainsi que son processus. On voit émerger, non seulement de nouvelles voies d'acquisition des connaissances chez les jeunes, notamment via Internet, mais aussi des contenus inédits dont l'accès se caractérise par la facilité, l'aspect récréatif voire ludique, et la rapidité, tandis que du côté des enseignants, on continue souvent à privilégier des méthodes pédagogiques basées sur une mémorisation mécanique.

Plus généralement, on voit apparaître, tant au Nord qu'au Sud, **une contradiction entre les aspirations démocratiques et égalitaires à l'accès à l'éducation supérieure et les faibles opportunités que ces formations accordent en termes d'ascension sociale.** Le chômage des jeunes diplômés en est la traduction. Cette contradiction apparaît d'autant plus criante quand on se réfère aux efforts immenses d'éducation qui ont été faits dans les pays du Nord de la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 1960, quand les systèmes productifs, à mesure qu'ils se complexifiaient, exigeaient une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Rien de tel aujourd'hui. La demande du système productif pour une population hautement qualifiée porte sur des effectifs restreints. Pour la masse des jeunes qui aspirent à acquérir une formation tertiaire, la demande ne suit plus.

La **mobilité a un rôle inédit à jouer dans le domaine éducatif** afin de répondre à la crise actuelle. Elle devra concerner l'ensemble du parcours, allant du préscolaire, où l'esprit critique, la créativité, l'empathie ou l'acceptation de l'altérité peuvent prendre racine, au supérieur, pour le développement et la consolidation de ces nouvelles compétences en vue de l'intégration sociale, politique et économique des individus.

Cette mobilité serait plus **égalitaire et enrichissante, avec des échanges fondés sur le partage des savoirs, des compétences et des talents** qui restent, en grande partie, invisibles. Cela signifie que des **opportunités**

32. Manuel Castells, *op. cit.*

de mobilité dans le cadre éducatif devraient être ouvertes aussi bien pour les ressortissants du Nord que du Sud, et aussi bien pour les élèves et étudiants que pour les éducateurs. Cette mobilité aurait pour objectif de favoriser l'acquisition et le développement des compétences nouvelles qu'exige le monde actuel, mais aussi de mettre à jour et de valoriser des savoir-faire et des talents non reconnus à ce jour à travers la confrontation à un autre regard.

Tout cela signifie que la mobilité physique entre les deux rives doit être favorisée et facilitée, précisément dans un objectif éducatif, d'ouverture sur la région et sur le monde. À cette mobilité physique doit s'ajouter une mobilité des connaissances et des savoirs, confrontant une large proportion de la jeunesse à l'altérité et au croisement des regards. Finalement, les mesures prises doivent refléter l'objectif d'une plus grande mobilité sociale. Cela devra se traduire par l'incorporation, dans les diverses étapes du parcours éducatif, d'éléments de mobilité. Nous proposons ici quatre mesures qui répondent à cet impératif et interviennent dans les cycles préscolaires, secondaires et tertiaires d'éducation.

Pour une préparation à la mobilité dès le plus jeune âge

Mettre la mobilité au cœur des systèmes éducatifs signifie développer, dès le plus jeune âge, les aptitudes cognitives nécessaires à la communication avec l'autre. La petite enfance constitue une étape clé du développement cognitif et socio-émotionnel et représente une phase décisive dans l'établissement des bases des compétences comme l'adaptabilité, la créativité et la résolution de problèmes nouveaux. À ce titre, toute volonté de donner aux jeunes méditerranéens les outils pour réussir dans le monde implique une réflexion sur la promotion de ces compétences et sur la place de l'éducation préscolaire plus généralement. La mise en place de systèmes d'éducation préscolaire universels qualitatifs, adaptés aux besoins et aux modes d'apprentissages des enfants en bas âge est donc indispensable. La formation et la mobilité des éducateurs du préscolaire sont, pour les objectifs ainsi fixés, cruciales.

Module méditerranéen : enseigner la Méditerranée dès l'adolescence

Une importance singulière revient à l'adolescence comme période de formation et de développement, pendant laquelle les jeunes se forgent leur propre idée du monde et cherchent leur place dans les champs politiques, culturels, sociaux et économiques. Nous proposons ainsi l'introduction, au niveau des écoles secondaires, de modules méditerranéens s'articulant autour d'éléments de mobilité physique et des connaissances. Ces modules seraient notamment articulés autour de trois composantes.

- L'apprentissage des langues

  Les modules méditerranéens comprendront des cours approfondis d'au moins une des principales langues méditerranéennes, notamment l'arabe, le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le turc ou le grec. L'élargissement de l'offre de langues enseignées permettrait de valoriser davantage l'apprentissage de certaines langues qui demeurent trop peu reconnues jusqu'à présent.

- Présenter l'hétérogénéité des savoirs

  Dans certains domaines thématiques comme la géographie, l'Histoire ou les domaines socio-économiques, présenter les visions du Nord et du Sud sur des sujets communs permettraient de transmettre une véritable perspective méditerranéenne aux jeunes inscrits dans ces modules. Cet enrichissement des programmes d'étude permettrait d'offrir une deuxième lecture des faits, tout en renforçant la connaissance et l'acception de l'autre. Ce travail de partage et d'échange pourrait constituer un terrain privilégié de construction d'imaginaires communs dans toute la société.

- Mobilité des élèves et des professeurs

  La participation, pour les élèves, à un programme d'échange, basé sur le séjour chez des familles d'accueil et englobant différents pays méditerranéens, sera partie intégrante des modules méditerranéens. Une telle mobilité permettra aux jeunes de rencontrer l'autre, de s'ouvrir sur le monde et de développer leur adaptabilité et leur créativité. Un programme similaire destiné aux professeurs et autres éducateurs devrait être mis en place, renforçant davantage le caractère méditerranéen de l'enseignement et ouvrant également de nouvelles perspectives d'enseignement plus égalitaires et plus centrées sur des valeurs proches du réel.

Internationalisation de l'éducation supérieure

L'internationalisation de l'enseignement supérieur apparaît comme un moyen d'intégrer la mobilité, au sens le plus large, dans l'éducation post-secondaire. L'internationalisation peut être définie comme « *the intentional process of integrating an international, intercultural or global dimension into the purpose, functions and delivery of post-secondary education, in order to enhance the quality of education, and research for all students and staff, and to make a meaningful contribution to society* »[33], et comprend la mobilité des étudiants et du personnel, les campus délocalisés, les activités d'internationalisation « à domicile », y compris l'internationalisation des programmes d'étude et l'échange virtuel, les partenariats universitaires, l'internationalisation de la recherche, etc.

33. « le processus intentionnel d'intégration d'une dimension internationale, interculturelle ou mondiale, dans l'objectif, le rôle et la provision d'enseignement post-secondaire, afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de la recherche pour tous les étudiants et le personnel, et d'apporter une contribution significative à la société » (traduction des auteurs) tiré de De Wit, Hans, et al. (2015) *Internationalisation of Higher Education [Internationalisation de l'enseignement supérieur]*. Direction générale des politiques internes du Parlement européen, Dept Politique B : Politiques structurelles et de cohésion, Culture et éducation, p. 29. Définition fondée sur Knight, Jane (2003).

L'internationalisation présente de nombreux avantages, pour les étudiants, les établissements d'enseignement et les pays y prenant part. Elle permet de promouvoir le développement des compétences du XXIe siècle, notamment les compétences interculturelles et socio-émotionnelles, ce qui renforce l'employabilité des étudiants sur les marchés du travail actuels. Les établissements, pour leur part, peuvent profiter de la capacité de l'internationalisation à améliorer la qualité de l'enseignement. Grâce à la mobilité internationale, les pays peuvent bénéficier d'importantes contributions apportées à leur économie par les étudiants étrangers. De même, grâce aux liens renforcés entre les pays engagés dans des partenariats d'internationalisation, toutes les parties prenantes peuvent constater une amélioration de leur réputation et de leur influence sur les scènes régionale et mondiale.

En Méditerranée, si les différents contextes socio-économiques des pays signifient que chaque établissement doit développer sa propre stratégie adaptée, il est nécessaire que l'internationalisation soit systématiquement intégrée dans les systèmes d'enseignement supérieur de la région. Le statu quo en matière d'internationalisation diffère grandement entre les rives Nord et Sud. Cependant, la coopération régionale méditerranéenne, y compris le partage des meilleures pratiques, l'échange et le partenariat, pourrait constituer un premier pas utile et contribuerait aux efforts visant à faire de l'internationalisation une plus grande priorité dans les agendas des institutions et des gouvernements de toute la région. Cela pourrait être mis en œuvre en mobilisant les moyens suivants :

- Encourager la mobilité des étudiants et du personnel : la plupart des pays méditerranéens ne sont pas les plus grands pays de destination de la mobilité internationale, ni les plus grands pays d'origine. Pourtant, les relations interpersonnelles établies et l'expérience acquise dans le cadre de la mobilité universitaire sont essentielles à la connaissance et à l'acceptation de l'autre. Les établissements d'enseignement supérieur méditerranéens pourraient développer davantage de programmes d'échange, encourager et soutenir les étudiants et le personnel de la région à étudier ou à enseigner à l'étranger, et mettre en place des stratégies pour accroître l'attractivité des établissements pour les étudiants et le personnel internationaux. Les gouvernements pourraient contribuer à créer un cadre de conditions favorables en facilitant les procédures de visa et en offrant des bourses pour garantir un accès plus équitable à la mobilité.
- Accroître l'internationalisation « à domicile » : de nombreuses activités relèvent de cette catégorie, telles que l'internationalisation des programmes d'étude, les activités interculturelles sur le campus et en dehors, l'utilisation accrue des langues étrangères et la mobilité ou les échanges virtuels. L'internationalisation « à domicile » s'apparente à la mobilité des connaissances, et ces activités ont la capacité, tout comme la mobilité physique, de renforcer les compétences essentielles du XXIe siècle et de préparer les étudiants aux marchés du travail d'aujourd'hui en constante mutation. Les activités d'internationalisation « à domicile »

sont aussi, toutes proportions gardées, généralement moins coûteuses et plus faciles à mettre en œuvre.

Dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, l'internationalisation « à domicile » apparaît encore plus pertinente pour les pays de la Méditerranée, dans lesquels l'internationalisation ne s'impose que de manière très inégale. Les activités basées sur les TIC, telles que les échanges virtuels, peuvent se poursuivre malgré les restrictions liées à la mobilité physique ; elles offrent aux pays méditerranéens l'occasion de faire progresser l'internationalisation et la mobilité au sens large, et contribuent à placer cette dernière au cœur des politiques d'enseignement supérieur.

Former mieux pour valoriser plus : la formation professionnelle régionale

L'introduction d'éléments de mobilité doit aussi englober le domaine de la formation professionnelle. Ces parcours demeurent, à ce jour, insuffisamment en phase avec les besoins des marchés de travail et sont souvent peu valorisés au niveau socio-économique. Ainsi, la formation professionnelle demeure souvent peu attractive pour les jeunes en Méditerranée. Au vu des débouchés potentiels, il convient de travailler simultanément sur la qualité des formations et sur leur réputation. Une fois de plus, la mobilité pourrait jouer un rôle clé.

- Des réseaux de centres de formation professionnelle, qui regrouperaient des centres de formation de la même filière professionnelle, pourraient être mis en place dans la région méditerranéenne. Les centres seraient amenés à coopérer au niveau régional et à harmoniser et co-construire les parcours de formation. Cette mobilité des connaissances et des savoir-faire augmenterait la qualité des formations ainsi que la valeur des certificats sur le marché du travail. L'identification[34], l'harmonisation et la reconnaissance des qualifications professionnelles (professions traditionnelles et nouvelles professions) au niveau régional seraient facilitées par la mise en place de ces réseaux.
- La coopération de ces centres devrait s'étendre également au marché du travail régional, en établissant des relations fortes avec les entreprises du secteur privé à travers l'apprentissage, la formation en alternance et des stages, qui pourraient se dérouler à l'étranger. Ces relations avec le secteur privé permettraient également de prendre en compte les besoins réels des entreprises et d'adapter au mieux les programmes de formation par rapport à la demande des marchés du travail. Cette dynamique permettrait aux jeunes de développer certaines compétences du XXIe siècle via des échanges interpersonnels réalisés au sein d'un collectif de travail régional.

34. On pourrait s'inspirer de l'exemple de l'Allemagne qui a développé des outils pour identifier les compétences professionnelles des réfugiés : « *My Skills* » - https://www.myskills.de/en/.

4 DES MARCHÉS DU TRAVAIL CONVERGENTS POUR LA MOBILITÉ MÉDITERRANÉENNE

Les systèmes économiques et productifs de l'ensemble de la région montrent des limites évidentes. Sur le plan économique, ils n'ont pas contribué à une croissance équilibrée et partagée entre les deux rives. Sur le plan socio-politique, ils ne parviennent pas à répondre aux aspirations des sociétés et de la jeunesse, ni à l'urgence de garantir le démarrage d'un processus de développement véritablement soutenable qui se fonde sur une perspective de co-développement, conformément à la vision stratégique d'une communauté intégrée.

Les nouvelles technologies sont à l'origine de changements structurels dans les processus de production et dans le monde du travail – avec des pertes d'emplois par substitution dans les tranches intermédiaires de qualifications qui touchent majoritairement les travailleurs natifs – **mais aussi dans la vie sociale,** tandis que les mouvements de mondialisation et de multilatéralisme sont remis en question. **La recherche d'un « nouveau modèle de développement régional » est entamée et concerne la plupart des pays de la région**[35]**. Ces évolutions technologiques et sociétales imposent de modifier en profondeur les modes de mobilisation du travail, avec des conséquences notamment sur l'éducation et la mobilité, comme vu précédemment. Les réponses à ces défis ne se trouvent pas au niveau national, mais à une échelle plus vaste.**

Par ailleurs, **les complémentarités manifestes entre les deux rives de la Méditerranée dans les évolutions démographiques des populations, notamment le grand nombre de jeunes présents sur la rive Sud, et les besoins de main-d'œuvre** ne sont pas parvenus, jusqu'à présent, à

35. C'est l'expression utilisée en 2018 par le roi du Maroc pour demander que l'on conçoive et instaure un nouveau modèle de développement qui soit « plus inclusif socialement et spatialement ». Une commission spéciale a été instituée fin 2019 à cette fin.

entraîner une dynamique d'intégration dans l'espace des deux rives. De plus, à l'horizon de 30 ans, l'ensemble de la planète connaîtra un déficit de main-d'œuvre en âge de travailler à l'exception de l'Afrique sub-saharienne et du sous-continent indien. L'Afrique du Nord se trouvera donc, comme l'Europe, dans une situation de vieillissement et de tension sur la population active. Ainsi, les pays du Nord de l'Afrique sont en train de devenir des pays d'immigration, en plus de leur situation de pays de transit et d'émigration. À ce titre, **une bonne partie des problématiques d'intégration des migrants, notamment sur les marchés du travail, se posent au Sud comme au Nord de la Méditerranée.**

Nous proposons d'ouvrir une **perspective de convergence progressive, fonctionnelle et contrôlée des marchés du travail, des politiques, des réglementations et des modes de fonctionnement entre tous les pays des rives de la Méditerranée.** Cette perspective, qui constitue un horizon de mobilisation pour les politiques publiques et les acteurs étatiques et non étatiques des deux rives, est conforme au principe fondamental de la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes, y compris les jeunes. Cette perspective est également propice à la mobilité des forces productives, à la création de nouvelles opportunités de croissance, et à la création des conditions pour lancer un nouveau modèle de développement. Elle s'appuie sur les évolutions lourdes à l'œuvre dans nos pays pris dans le contexte international (évolution du travail et nouvelles technologies, remise en question de la mondialisation, changement climatique), et inclut les dimensions éducatives et de mobilité, proposées précédemment.

Mobilité du travail, des droits et des informations

La perspective que nous proposons nous invite à repenser la mobilité des travailleurs entre les deux rives de la Méditerranée. Cela suppose donc de **créer et consolider des canaux réguliers de migration** pour limiter le recours aux voies informelles, lesquelles conduisent souvent au travail informel dans les pays d'accueil.

Pour ce faire, la migration circulaire, qui fait référence au flux régulier ou récurrent de migrants, généralement à des fins professionnelles, pourrait être facilitée. Elle peut être bénéfique pour le pays d'origine du migrant (transferts de fonds, réduction de la pression sur le marché du travail local, phénomène de « *brain gain* »...), pour le pays de destination du migrant (besoin de main-d'œuvre temporaire, saisonnière ou cyclique...) et pour le migrant lui-même (nouvelles opportunités d'apprentissage et de revenus...). La migration circulaire peut être mise en place et facilitée via des **accords et des programmes de coopération entre pays ou via des mesures législatives** dans le pays de destination.

La réversibilité du choix migratoire, qui vise à permettre le retour dans le pays d'origine des migrants à la suite d'une longue période à l'étranger,

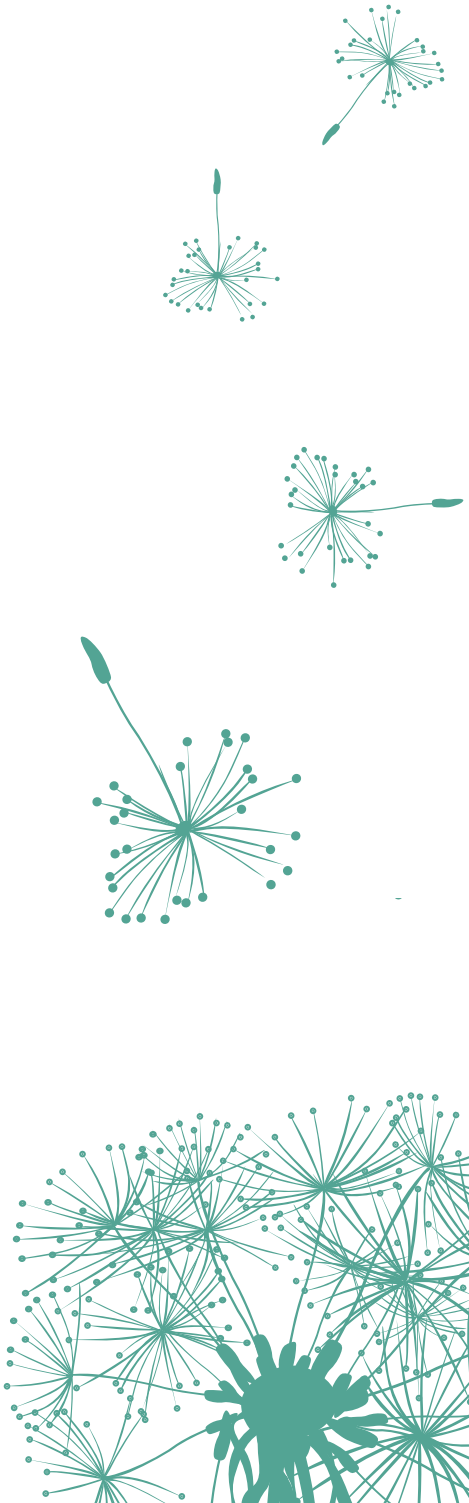

doit également être considérée. Cette pratique est notamment bénéfique pour le pays d'origine car elle permet, lors du retour au pays, le transfert de capital humain, de connaissances sociales et de ressources financières. Les mesures prises dans le cadre de la migration circulaire peuvent contribuer à la mise en place de cette pratique, tout comme les programmes de « retour des talents ».

La réussite du parcours migratoire est primordiale car elle entraîne des effets positifs pour le migrant, mais aussi pour le pays d'accueil (meilleure intégration du migrant dans la société mais aussi sur le marché du travail) et de départ (maintien du lien avec le pays d'origine, transferts vers la famille, investissements). Il convient donc de préparer les candidats à l'émigration dans le pays d'origine, en termes de compétences linguistiques, professionnelles (éducation et formation professionnelle) et culturelles.

Il faut également capitaliser sur les capacités entrepreneuriales et d'innovation des migrants. Reconnaître et valoriser ces caractéristiques aura des effets positifs pour les migrants et pour les sociétés d'accueil en rapprochant les perceptions de la réalité des phénomènes migratoires.

La réponse aux enjeux communs sur la question du travail à l'échelle de la région méditerranéenne passe aussi par le partage des informations sur les besoins en compétences et la reconnaissance mutuelle des qualifications entre pays, y compris des « compétences invisibles » que possèdent les migrants qui ont du mal à les faire reconnaître dans les pays d'accueil.

Renforcer la protection sociale, en élargissant par exemple la couverture globale ou en instaurant de meilleurs mécanismes d'assistance et d'assurance sociales, et assurer la transférabilité des droits sociaux acquis dans le pays d'accueil (notamment en termes de pensions et de retraites) permettrait de réduire l'incertitude sur la question des droits liés à la mobilité des travailleurs.

Révolution numérique et transformation des marchés du travail

Dans un contexte post-COVID-19, une possible reconfiguration des chaînes de valeur à l'échelle régionale viendrait bouleverser les marchés du travail de la région. Les pays de la région devront renforcer leur résilience aux chocs économiques, tout en stimulant leur capacité à diversifier et amplifier la production, avec des nouvelles filières productives qui pourraient voir le jour (économie verte, énergies renouvelables, manufacture 4.0). Ces évolutions auront un impact profond sur les conditions institutionnelles de mobilisation du travail, avec par exemple l'accélération du recul du salariat au profit de modes de mobilisation du travail plus fluides mais aussi plus précaires, comme l'auto-entreprenariat. L'élaboration et la mise en place de nouvelles institutions de régulation et de protection du travail non salarié

pourraient s'effectuer de façon conjointe entre les autorités et les acteurs économiques et sociaux des deux rives.

Parallèlement à ce phénomène, **le travail informel représente aussi un aspect très important et quantitativement pertinent pour lequel des approches coordonnées entre les pays seraient très importantes.** La réduction du travail informel doit donc être un objectif commun entre les pays des deux rives. Les politiques publiques destinées à organiser la migration vers le secteur formel doivent viser à mieux orienter l'éducation, y compris la formation professionnelle, vers les besoins des secteurs productifs.

Les évolutions technologiques, et notamment le télétravail, peuvent offrir des perspectives importantes à la jeunesse diplômée des pays de la rive Sud[36]. Les **investissements pour augmenter les capacités techniques de transmission des réseaux de communication transméditerranéens** pourraient s'effectuer de façon coordonnée entre les pays des deux rives.

Intégration des marchés du travail à l'échelle euro-méditerranéenne

Au vu des effets des évolutions des systèmes de production et des chaînes de valeur, de nouveaux modèles de développement sont nécessaires pour permettre de renforcer les performances de la région (redéploiement des chaînes de valeurs, renforcement des logiques d'intégration des systèmes productifs, division du travail plus avancée, amélioration de la productivité, chaînes de valeurs plus courtes, augmentation de la valeur pour chaque pays, régionalisation, complémentarité, accélération du futur du travail…). En même temps, la mobilité des travailleurs entre les deux rives sera essentielle pour mieux répondre aux nouveaux besoins des marchés du travail. En plus de ces changements, il est aussi communément admis que les marchés du travail, avec les services associés, sont entrés dans une phase de transition. Elle nécessite une définition plus adéquate de leur mission caractérisée par une **extension de leur champ d'action : de la promotion d'une rencontre efficace entre l'offre et la demande de travail, à la formation professionnelle, en passant par l'accès aux prestations sociales pour les travailleurs.** Il est donc indispensable de **repenser et promouvoir une réorganisation différente, plus adéquate et plus efficace, des marchés du travail dans la région** pour mieux atteindre l'objectif stratégique de soutenir et de faciliter la mobilité professionnelle, notamment des jeunes.

La convergence demeure un objectif à long terme et ne peut être accomplie qu'à travers une série de mesures d'ampleur et de portée

36. L'Inde a pris, sur ce terrain, une avance considérable, notamment dans les métiers des technologies numériques.

ambitieuses. La signature d'un accord, entre les pays méditerranéens au niveau ministériel, établissant la convergence des politiques de l'emploi et de celles qui régissent les marchés du travail comme objectif commun et définissant une feuille de route pourrait constituer un premier pas dans cette direction. Cet accord viserait à tracer une voie pour examiner et estimer la capacité des systèmes réglementaires actuels à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre dans la région méditerranéenne, mais aussi pour la simplification et l'adaptation de ces systèmes aux nouveaux besoins de croissance économique, et pour l'évaluation commune des résultats réalisables et effectivement atteints.

Par la suite, différentes mesures sont imaginables, telles que la création d'une agence commune, ou d'un réseau d'agences nationales, chargée de l'étude des modèles de gouvernance des marchés du travail respectifs ; la création d'une table ronde intergouvernementale dédiée à l'innovation et aux nouveaux emplois liés aux nouveaux scénarios de développement (nouveaux emplois, nouvelles compétences et métiers) ; la création d'une plateforme méditerranéenne de recherche d'emploi ; et la mise en place d'un projet pilote d'harmonisation des régulations des marchés du travail au niveau de quelques collectivités territoriales sélectionnées.

Dans ce cadre d'initiatives communes entre les États de la région méditerranéenne, le renforcement de la collaboration organique et structurée entre les acteurs étatiques et non étatiques du développement est particulièrement importante, avec le soutien public à la diffusion des pratiques du dialogue social tripartite (États, partenaires sociaux et société civile), pour développer et proposer aux institutions publiques les solutions les plus efficaces en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre capables de mieux répondre aux besoins des personnes et des entreprises.

Dans le contexte du dialogue social tripartite, il est également important d'organiser un processus de vérification et d'approfondissement des relations entre les politiques du travail et les politiques sociales, un autre facteur qui influence fortement, et qui influencera de plus en plus à l'avenir, la dynamique de la mobilité du travail. À cet égard, afin d'identifier des solutions fonctionnelles et d'encourager le travail flexible et une mobilité généralisée, une importance particulière est accordée à une initiative spécifique visant à promouvoir une discussion approfondie sur les systèmes de retraite de la région méditerranéenne, sur les droits des personnes et la portabilité de ces droits.

Au moment même où ce texte est écrit, les États viennent de réagir à la pandémie de la COVID-19 par la fermeture des frontières nationales. Lorsque la pandémie prendra fin, le rétablissement de la mobilité des personnes sera nécessairement progressif. La création d'espaces de circulation régionale privilégiée qui pourrait se dessiner devrait offrir une chance à l'intégration de la région méditerranéenne.

Ce document est le résultat des discussions d'un groupe de travail animé par le Centre pour l'Intégration en Méditerranée et composé d'économistes, de psychologues, de démographes et d'analystes politiques issus des deux rives de la Méditerrané rassemblés *intuitu personæ* pour leur connaissance du sujet et de la région.

Ont participé aux réunions du groupe de travail :

M. Mehdi ALIOUA, Mme Lise BARBOTTE, M. Eric BAULARD, Mme Dorra BEN ALAYA, Mme Rim BEN ISMAIL, M. Kamel BRAHAM, M. Salvatore CAPASSO, M. Mohamed CHAFIKI, M. Rohen D'AIGLEPIERRE, Mme Cécile DUQUESNAY, M. Philippe FARGUES, M. Noomane FEHRI, Mme Hend HASSASSI, Mme Aurelia HOFFMANN, M. Ahmet İÇDUYGU, Mme Holly JOHNSTONE, M. Olivier LE MASSON, Mme Agnès LEVALLOIS, Mme Giulia MARCHESINI, M. Rafael MORENO, Mme Blanca MORENO-DODSON, M. El Mouhoub MOUHOUD, Mme Sulafa MUSA, M. Guénolé OUDRY, M. Jacques OULD AOUDIA, M. Lorand REVAULT, M. Marco RICCERI, M. Furio C. ROSATI, M. Matteo SGARZI, M. Mongi SMAILI.

Coordinatrice du projet : Mme Giulia Marchesini, Senior Partnership Specialist

5 ANNEXES

Schéma 1. Proportion de jeunes adultes (20-34) dans les pays méditerranéens – 1970-2040

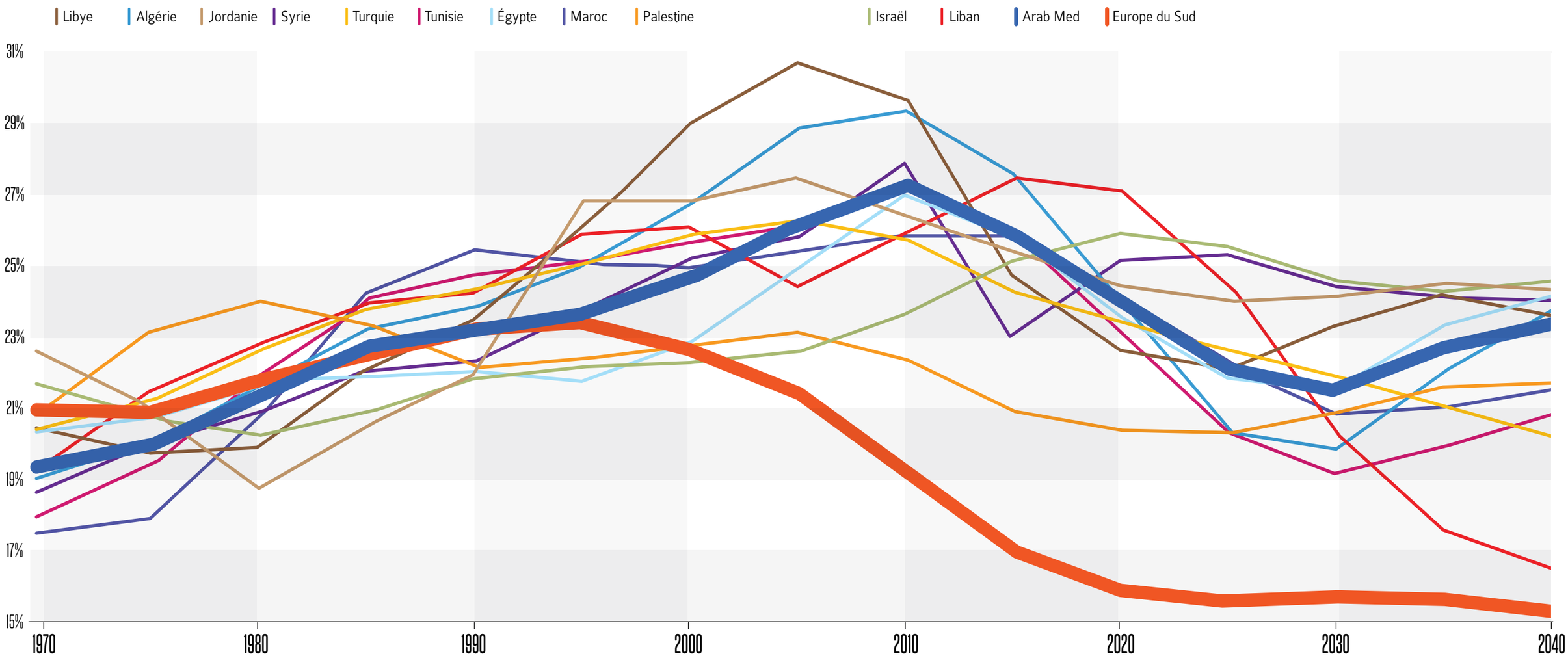

Source : ONU DAES, *World Population Prospects [Perspective de la population mondiale]*, Révision de 2015.

Schéma 2. Stock de migrants entrants et sortants dans les pays méditerranéens du monde arabe, en pourcentage du total de la population – Estimations de 2019

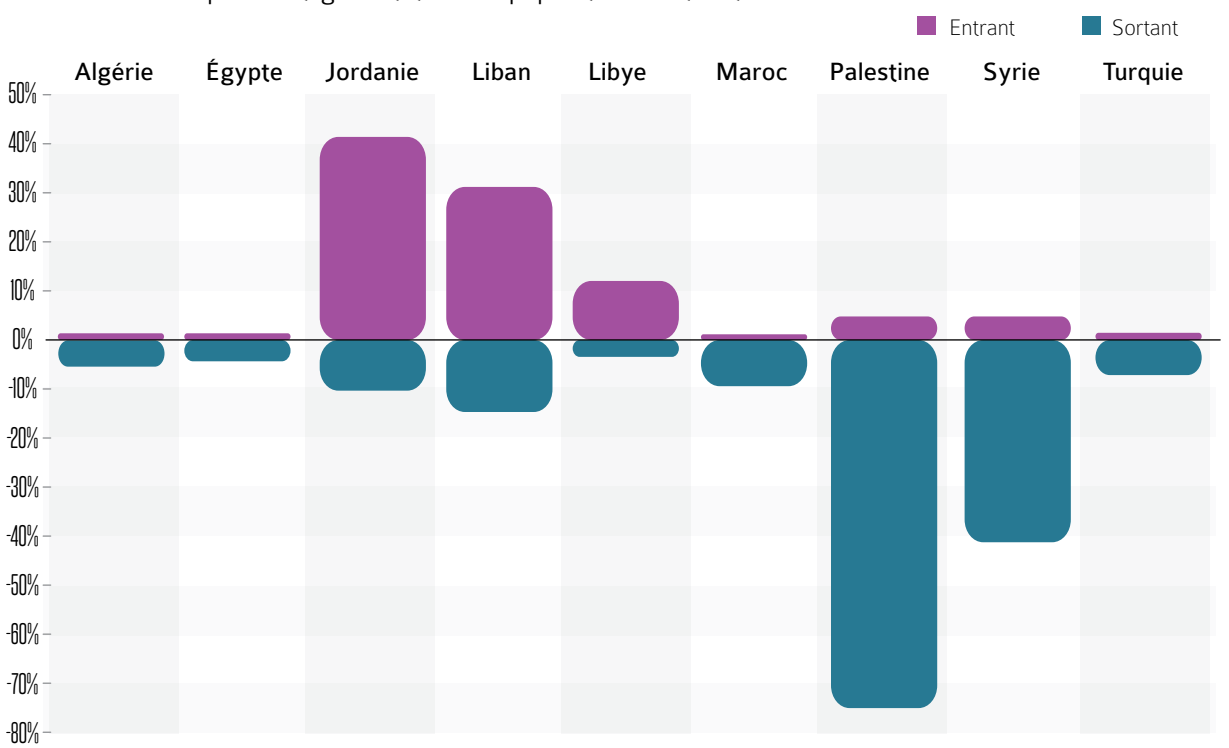

Source des données : ONU DAES.

Schéma 3. Répartition en pourcentage des flux d'immigration par tranche d'âge de 5 ans dans des pays sélectionnés

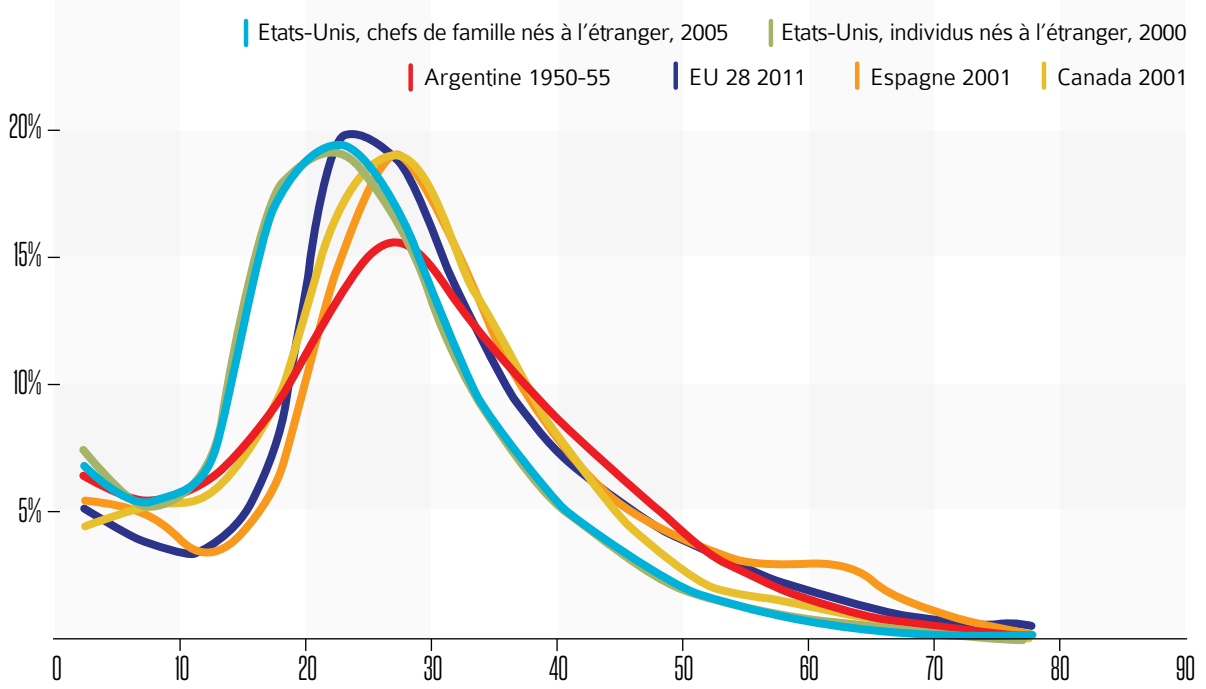

Source des données : ONU DAES et EUROSTAT.

Schéma 4. Population de 25 ans et plus ayant au moins terminé un cycle court d'enseignement supérieur parmi les natifs et les migrants dans les pays de l'OCDE, tout sexes confondus, env., 2010

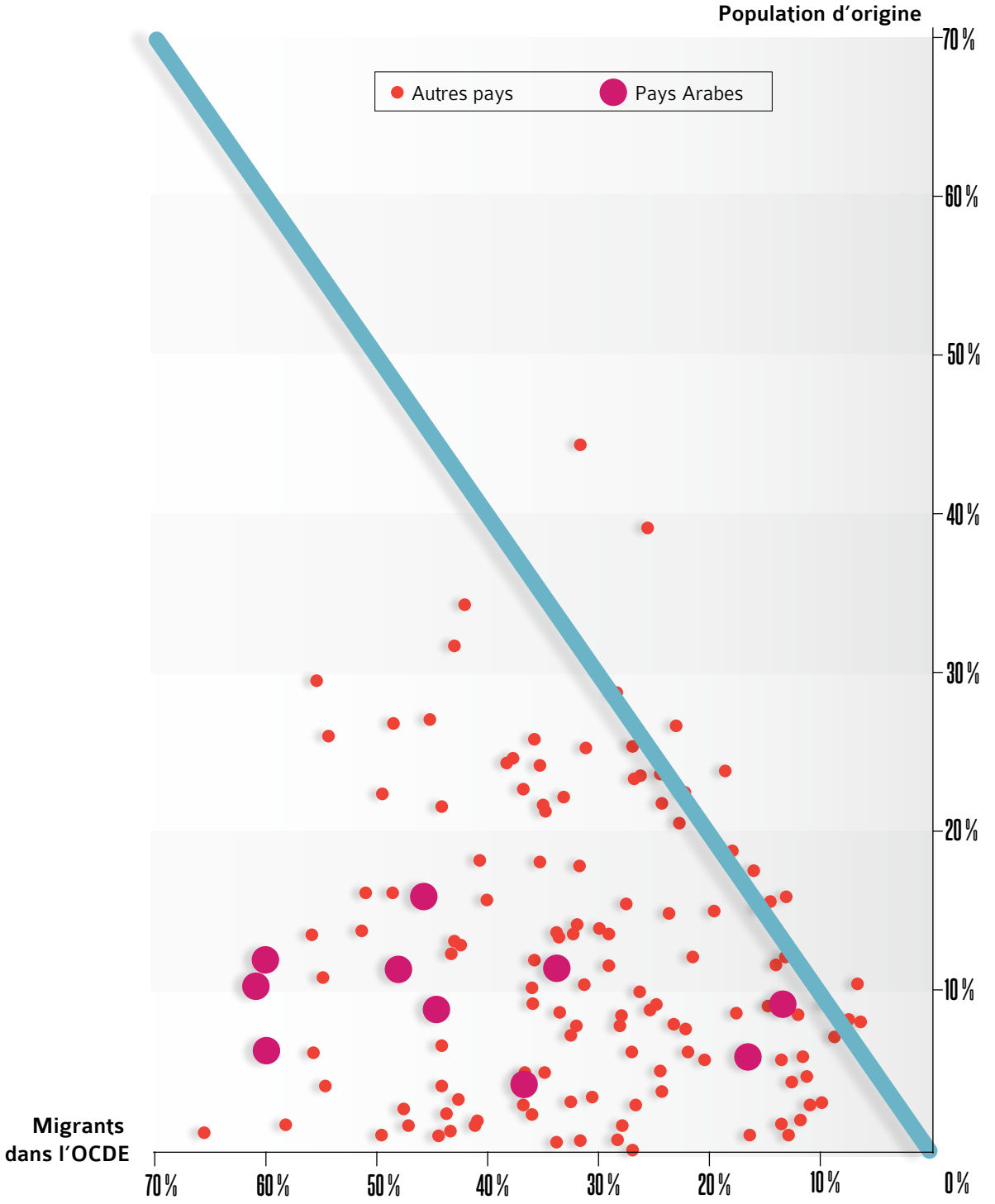

Source : Philippe Fargues, *International migration and education – A web of mutual causation [Migration internationale et éducation – Un réseau de causalité mutuelle]*, Document de réflexion préparé pour la consultation sur le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019, ED/GEMR/MRT/2019/T1/1, UNESCO, 2017.

Schéma 5. Stock de migrants entrants et sortants dans les pays méditerranéens du monde arabe, en pourcentage du total de la population – Estimations de 2019

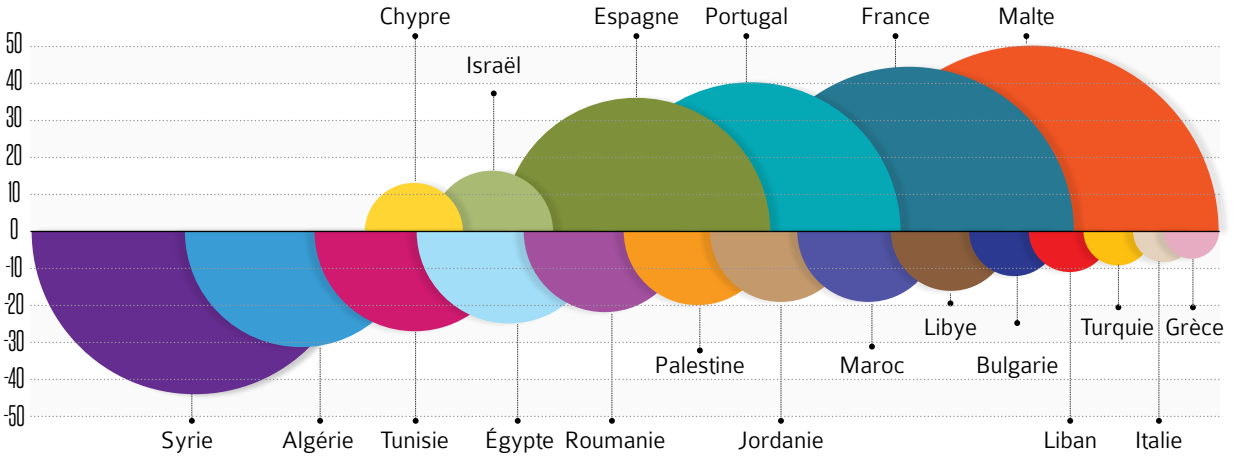

Source des données : Neli Esipova, Julie Ray et Anita Pugliese, *Newest Potential Net Migration Index Shows Gains and Losses [Le nouvel indice de migration nette potentielle montre des gains et des pertes]*, 10 décembre 2018.

Schéma 6. Transport aérien international de passagers hors de l'UE en 2018 par pays partenaire (nombre de passagers à bord)

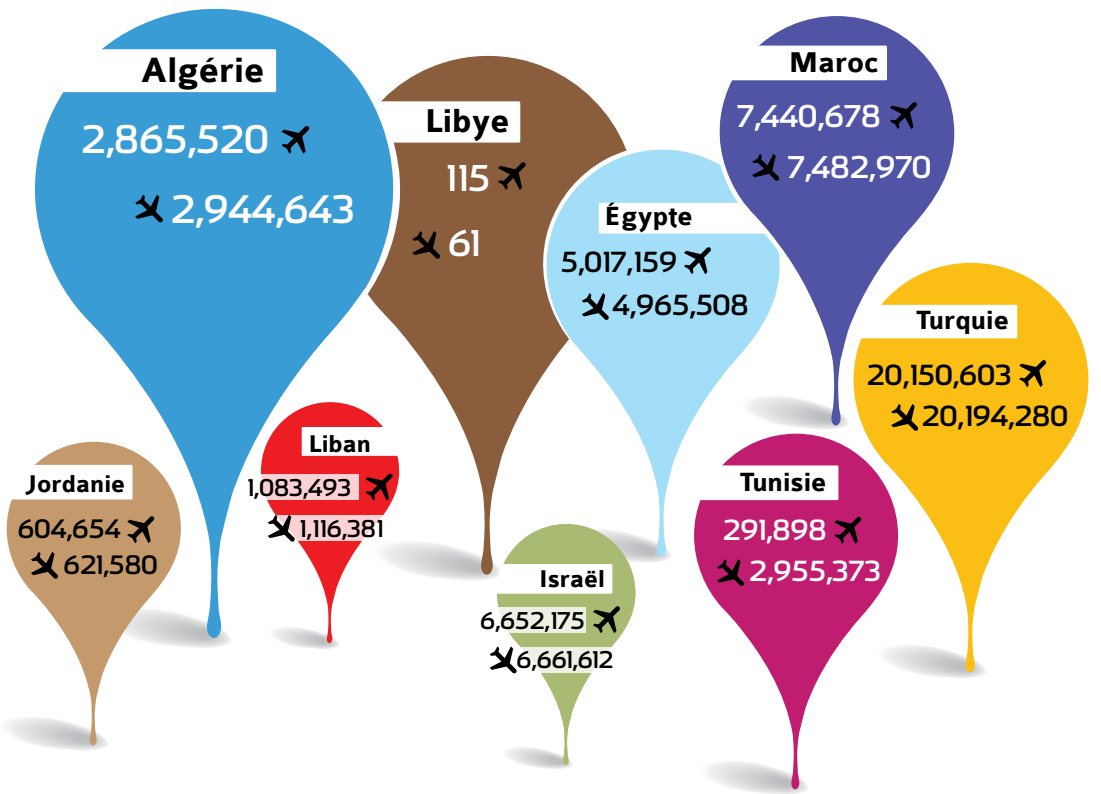

Source des données : EUROSTAT
https://ec.europa.eu/eurostat/data/database?p_p_id=NavTreeportletprod_WAR_NavTreeportletprod_INSTANCE_nPqeVbPXRmWQ&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-2&p_p_col_pos=1&p_p_col_count=2.